

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2031

Programme d'actions
Février 2026 - Approbation

Table des matières

1. Rappel de la stratégie habitat de Mond'Arverne Communauté	4
1.1 Rappel des objectifs de production de logements	6
Rappel de la déclinaison du scénario en matière de mixité sociale	7
1.2 Synthèse des actions	9
2. Programme d'actions	11
Orientation 1 : Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée	11
Action 1 : Favoriser l'accès social à la propriété en diversifiant les produits	11
Action 2 : Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux	13
Orientation 2 : Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées	15
Action 3 : Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD	15
Action 4 : Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants	17
Action 5 : Répondre aux besoins des personnes âgées, handicapées ou en perte d'autonomie	19
Action 6 : Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2023-2028	21
Orientation 3 : Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien	22
Action 7 : Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique	22
Action 8 : Engager une stratégie de lutte contre la vacance	25
Action 9 : Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels	27
Orientation 4 : Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles	29
Action 10 : Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale, particulièrement en centres-bourgs	29
Action 11 : Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologique et partenarial	32
Action 12 : Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses	34
Orientation 5 : Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires	36
Action 13 : Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat	36
Action 14 : Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires	39
Moyens mobilisés : budget et moyens humains	41
FICHES COMMUNALES	43

1. Rappel de la stratégie habitat de Mond'Arverne Communauté

Avec ce deuxième programme local de l'habitat (PLH), Mond'Arverne Communauté poursuit sa stratégie afin de répondre aux constats et enjeux identifiés dans le diagnostic en matière d'habitat et de logement.

La volonté première et partagée par l'ensemble des élus est de **proposer une offre de logements de qualité, abordable, qui permettrait à l'ensemble des ménages le désirant de pouvoir habiter de façon décente sur le territoire de Mond'Arverne Communauté.**

Ainsi, face à un marché immobilier aux niveaux de prix élevés et qui ne cessent de progresser, **Mond'Arverne Communauté est convaincue de la nécessité de produire différemment. Premièrement en poursuivant la production de logement locatif social**, mais également en trouvant **de nouvelles manières d'habiter**, et de construire dans une logique de réinvestissement des centres bourgs afin de limiter l'étalement urbain.

Cette ambition est motivée par des raisons complémentaires :

- Permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire ;
- Soutenir l'installation des jeunes ménages ;
- Avoir une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins spécifiques des habitants ;
- Réinvestir et redynamiser les centres-bourgs, en réhabilitant le parc ancien et en remettant sur le marché les logements vacants ;
- Favoriser le vivre ensemble et encourager les dynamiques intergénérationnelles.

Cette ambition sert aussi **le développement plus global du territoire qui articule habitat, emploi et mobilité**. En développant une offre de logement abordable, les élus visent aussi à offrir à tous les actifs, ou apprenants qui travaillent ou souhaitent travailler, un logement sur le territoire. Une telle approche sert ainsi le développement économique du territoire et une mobilité plus durable.

La stratégie de Mond'Arverne Communauté s'organise autour de **5 orientations** :



Si le développement de nouveaux logements apparaît indispensable pour répondre aux besoins des ménages, il s'inscrit dans un contexte où la préservation du cadre de vie constitue un enjeu fort. La qualité paysagère, les caractéristiques architecturales, ainsi que la richesse des sites remarquables qui façonnent l'identité des communes sont largement reconnues comme des atouts majeurs. **Le programme d'actions du PLH vise ainsi à concilier les objectifs de production de logements avec le respect de ces spécificités territoriales.**

Ce **deuxième PLH devra répondre à ces ambitions**, en affirmant une vision, des moyens et des outils portés au niveau intercommunal et relayés au niveau communal. Le programme d'actions du PLH de Mond'Arverne Communauté a été élaboré à partir d'un socle de **18 actions** définies comme souhaitables, construites à partir :

- Des **résultats du diagnostic territorial** et du **bilan du précédent PLH**,
- Des **enjeux identifiés**,
- De la **concertation avec les élus et les partenaires**, lors des ateliers et réunions tout au long de l'élaboration de ce deuxième PLH,
- Ainsi que des **obligations réglementaires** inscrites dans le Code de la construction et de l'habitation (actions relatives au PDALHPD, gens du voyage, observatoire de l'habitat et du volet foncier, ZAN de la loi Climat & Résilience...).

Pour aboutir à une **version opérationnelle et réaliste** du programme d'actions, une **méthodologie de priorisation** a été mise en œuvre. Chaque action a été évaluée selon :

- Son **caractère réglementaire ou stratégique**,
- Sa **cohérence avec les objectifs politiques des élus**,
- Sa **maturité** (actions déjà engagées ou à initier),
- Et surtout les **ressources humaines nécessaires à sa mise en œuvre et au regard de celles disponibles** au sein de Mond'Arverne Communauté.

Un travail fin d'arbitrage a été mené en identifiant pour chaque action non seulement sa priorité globale, mais aussi la **priorité de ses modalités de mise en œuvre**, afin de calibrer au mieux l'effort demandé à l'intercommunalité.

Une évaluation a mis en évidence que la mise en œuvre complète des 18 actions nécessiterait **près de 3 équivalents temps plein (ETP) + un alternant à temps plein**, soit **un niveau de mobilisation nettement supérieur aux ressources disponibles** aujourd'hui. Face à ce constat, un **scénario progressif constitué de 14 actions** a été retenu afin de concilier **ambition et faisabilité** :

- **Sur les 3 premières années (2026–2028)** : mise en œuvre des **actions de priorité 1**, qui couvrent les enjeux les plus urgents et/ou réglementaires (logement social, rénovation énergétique, hébergement des publics fragiles, lutte contre l'habitat indigne, gouvernance, etc.). Une mobilisation est prévue avec **1 ETP "Habitat", 0,5 ETP partagé notamment sur le service urbanisme**.
- **Sur les 3 années suivantes (2029–2031)** : poursuite des actions de priorité 1, **élargie à certaines actions de priorité 2 jugées structurantes grâce au renfort d'un alternant**, comme :
 - La promotion de l'habitat en centre-bourg ;
 - La mobilisation du foncier dans les tissus pavillonnaires.

Ce scénario permet à la collectivité de garder une **marge d'adaptation** pour renforcer ou élargir ses interventions au fil des années

Certaines actions qui ne sont pas retenues comme fiches autonomes seront **intégrées transversalement dans d'autres actions**, tandis que d'autres pourront faire l'objet d'un **réexamen à mi-parcours**, en fonction de l'évolution des moyens et du contexte. Il s'agit notamment de :

- **Favoriser les expérimentations d'habitat alternatif et innovant :**

Retenue comme **levier de diversification des solutions de logements**, notamment pour les jeunes, les saisonniers, les personnes en transition (habitat inclusif, Co-living, intergénérationnel...), elle sera évoquée dans l'action 4, et pourra faire l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt ou d'une expérimentation sur un projet pilote.

- **Accompagner les communes dans la gestion de leurs logements communaux :**

Cette action **constitue un enjeu opérationnel fort** dans les communes rurales ou les bourgs-centres. Son intégration au programme sera progressive, en lien avec les capacités techniques des communes, via un appui à l'élaboration de plans de gestion ou de programmation de travaux, et sera abordée notamment sur les fiches actions foncières.

1.1 Rappel des objectifs de production de logements

Le scénario de développement du PLH se doit de **répondre aux objectifs de croissance résidentielle fixés dans le cadre du SCoT**. Les travaux de ce 2^{ème} PLH ayant démarré à la suite de la reprise du PLUi, les objectifs de celui-ci, déjà fixés ont été repris dans le cadre de la prospective. Selon les objectifs du SCoT et du 1^{er} PLH, les objectifs pour le territoire de Mond'Arverne étaient de :

- 1535 logements entre 2018 et 2023 (soit environ 256 logements par an) ;
- 4343 logements entre 2012 et 2030 (soit environ 240 logements / an : 2 024 pour les pôles de vie, 1 515 pour les pôles de proximité et 804 pour les communes rurales).

Pour estimer les besoins en logements sur la période couverte par ce deuxième PLH (2026-2030), nous nous sommes appuyés sur les objectifs définis dans le PLUi, eux-mêmes compatibles avec les orientations du SCoT. Le calcul s'appuie sur un total de **2 798 logements mobilisables** sur l'ensemble des 12 ans de mise en œuvre du PLUi, répartis comme suit :

- **1 417 logements** issus de la densification et de la réhabilitation de logements vacants,
- **667 logements** en extension urbaine,
- **714 logements** déjà réalisés entre 2022 et 2024.

Pour définir le rythme de production à atteindre durant le PLH, nous avons soustrait les logements déjà réalisés (714) du total, soit 2 084 logements restant à produire. En répartissant ces logements sur les années restantes, nous obtenons un objectif de 208 logements par an. Ce rythme de production est cohérent avec les évolutions démographiques prévues (une croissance de la population estimée à +0,8 % par an), et les tendances sociétales. Ainsi, cette dynamique permettrait à Mond'Arverne Communauté d'atteindre environ 44 266 habitants en 2030.

⇒ Une approche territorialisée

Le PLH projette donc la construction d'environ **208 logements** par an en moyenne, **soit environ 1 250 logements** à l'horizon 2030 **en cohérence avec l'armature territoriale du projet**. A la suite d'un nouveau travail sur les capacités foncières des communes, fait dans le cadre du PLUi, afin de respecter la trajectoire ZAN de la loi « Climat et résilience », **une réduction du nombre de logements a été faite sur certaines communes** : Aydat, Chanonat, Corent, Mirefleurs, Saint-Georges-sur-Allier, Saint-Maurice, la Sauvetat, Veyre-Monton (en rouge dans le tableau ci-dessous). Ce rééquilibrage entre pôle de vie, pôles de proximité et communes rurales a été fait pour **respecter les orientations du SCoT et du PADD du PLUi**, et a été ainsi repris dans le cadre du présent PLH. Les chiffres suivants correspondent au nombre de logements en trop ou en moins selon la répartition par strates de l'armature urbaine, en tenant compte des disponibilités foncières de chaque commune.

- + 2 logements par an sur les communes rurales
- + 18 logements par an sur les pôles de vie
- - 26 logements par an sur les pôles de proximité

La répartition selon l'armature territoriale est la suivante :

- **Environ 55 % de la construction neuve devra être localisée dans les 5 communes des pôles de vie** pour une ambition de développement volontariste et recentrée sur ces communes attractives ;
- **Environ 25 % de la construction neuve devra être localisée dans les 7 communes des pôles de proximité** permettant de maîtriser le développement tout en confortant leur rôle d'accompagnement de la dynamique de développement ;
- **Environ 20% de la construction neuve devra être localisée dans les 15 communes rurales**, pour un développement cohérent et équilibré permettant le maintien de la vitalité sociale en respectant leurs identités

	Communes	Objectifs de production sur les 6 ans du PLH ¹	Objectif de production de logements/ an du PLH	Objectifs de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Objectifs de logements sociaux/ an du PLH ²	% de production de logements sociaux	Total des objectifs sur 6 ans de logements selon l'armature urbaine	% de la répartition selon l'armature urbaine
Pôles de vie	LES MARTRES-DE-VEYRE	179	29 à 30	72	12	40%	701	56%
	SAINT AMANT-TALLENDE	99	16 à 17	40	6 à 7			
	TALLENDE	76	12 à 13	30	5 à 6			
	ST-SATURNIN	97	16 à 17	39	6 à 7			
	VIC-LE-COMTE	250	41 à 42	100	16 à 17			
Pôle de proximité	AYDAT	35	5 à 6	11	1 à 2	30%	283	23%
	CHANONAT	31	5 à 6	9	1 à 2			
	LE CREST	55	9 à 10	17	2 à 3			
	MIREFLEURS	32	5 à 6	10	1 à 2			
	ORCET	42	7	13	2 à 3			
	LA ROCHE-BLANCHE	53	8 à 9	16	2 à 3			
	VEYRE-MONTON	34	5 à 6	10	1 à 2			
Communes rurales	AUTHEZAT	19	3 à 4	4	0 à 1	20%	266	21%
	BUSSÉOL	22	3 à 4	4	1 à 2			
	CORENT	4	0 à 1	1	0 à 1			
	COURNOLS	22	3 à 4	4	0 à 1			
	LAPS	17	2 à 3	3	1 à 2			
	MANGLIEU	21	3 à 4	4	1 à 2			
	OLLOIX	20	3 à 4	4	0 à 1			
	PIGNOLS	21	3 à 4	4	0 à 1			
	LA ROCHE-NOIRE	20	3 à 4	4	0 à 1			
	ST-GEORGES-SUR-ALLIER	7	1 à 2	1	0 à 1			
	ST-MAURICE-ÈS-ALLIER	19	3 à 4	4	0 à 1			
	ST-SANDOUX	17	2 à 3	3	0 à 1			
	SALLÈDES	19	3 à 4	4	0 à 1			
	LA SAUVETAT	22	3 à 4	4	0 à 1			
	YRONDE ET BURON	17	2 à 3	3	0 à 1			
TOTAL		1250	208	418	70		1250	

Rappel de la déclinaison du scénario en matière de mixité sociale

Bien que Mond'Arverne Communauté ne soit pas soumise à la loi SRU, les élus sont pleinement conscients du besoin de développer l'offre en logement social sur le territoire pour répondre aux besoins spécifiques de leurs ménages et d'accueillir des ménages qui souhaiteraient s'installer. Ils ont aussi conscience de la nécessité du développement du logement social, non seulement sur les communes les plus centrales des pôles de vie, mais aussi sur le reste du territoire et notamment sur les pôles de proximité qui jouent un rôle complémentaire d'irrigation des espaces ruraux dans l'armature

¹ Au regard des logements déjà produits et des gisements fonciers, voir document d'orientation

² Sont considérés comme logements sociaux dans le cadre du présent PLH l'ensemble des logements listés à l'article L302-5 – alinéa IV du Code de la construction et de l'habitat étant précisé dans le DO qu'il est attendu qu'au moins la moitié de l'offre nouvelle de logements sociaux se fassent en logement locatifs sociaux.

du territoire, ainsi que sur les communes rurales qui ont de forts enjeux de réhabilitation du bâti existant de leurs centres bourgs.

La communauté de communes a travaillé à partir des besoins sur le territoire et plusieurs hypothèses en matière de mixité sociale ont été débattues, pour aboutir à des objectifs territorialisés comprenant la production de logements locatifs sociaux mais également la production en accession sociale.

- **Un objectif ambitieux de développement pour les pôles de vie qui n'ont pas produits suffisamment de logements sociaux par rapport aux objectifs de productions affichés dans le premier PLH** : au moins 40% de logement social (locatif et accession), soit 46 à 47 logements par an et 281 logements sociaux sur la durée des 6 ans du PLH.
- **Pour les pôles de proximité**, qui ont beaucoup produit de logements locatifs sociaux ces dernières années, il s'agit de maintenir une dynamique, avec une production de logements à regarder de manière qualitative et non quantitative au regard de la production de ces dernières années et au manque de foncier disponible. Il s'agit de maintenir un flux de production répondant aux besoins des ménages, et **de produire au moins 30% de logement social (locatif et accession), soit 14 à 15 logements par an et 85 logements sur la durée des 6 ans du PLH.**
- **Un objectif de production d'au moins 20% de logement social (locatif et accession) pour les communes rurales**, soit 9 logements/an, 53 logements sur la durée des 6 ans du PLH. Elles sont encouragées à poursuivre le développement des logements communaux, dans le parc existant en priorité.

Pour l'ensemble des communes, **il est attendu qu'au moins la moitié de l'offre nouvelle de logements sociaux se fassent en logement locatifs sociaux.** La production de logements locatifs sociaux devra être faite de la façon suivante :

- dans les pôles de vie : **a minima 40% de logements en PLAI et 10% en PLS ;**
- dans les pôles de proximité et communes rurales : **a minima un tiers de logement en PLAI.**

Au global sur Mond'Arverne Communauté, il est également fixé un objectif minimal de production de :

- 15 logements par an en accession sociale à la propriété (PSLA ou BRS) ;
- 15 logements par an en conventionnement privé.

1.2 Synthèse des actions

N°	ACTIONS	PRINCIPALES MODALITÉS OPÉRATIONNELLES
Orientation 1 : Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée		
1	Favoriser l'accès social à la propriété en diversifiant les produits	- S'inscrire dans la co-construction d'un Organisme Foncier Solidaire (OFS) départemental. - Inciter à la production de logements en PSLA. - Soutenir la primo-accession dans l'ancien.
2	Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux	- Améliorer la connaissance de l'état de la demande en logements sociaux et des besoins des demandeurs, via le Fichier partagé de la Demande sociale - Rédiger un règlement d'attribution des garanties d'emprunt - Développer l'offre conventionnée privée, notamment dans les centres-anciens - Requestionner le règlement d'intervention de Mond'Arverne Communauté en faveur du logement locatif social
Orientation 2 : Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiés		
3	Apporter des réponses adaptées pour les publics défavorisés (PDALHPD)	- Poursuivre la gestion des hébergements d'urgence communautaire - Renforcer l'intermédiation locative (IML) - Développer l'offre de logement accompagné avec l'État
4	Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, notamment des saisonniers et apprenants	- Renforcer la production de logements locatifs accessibles pour les jeunes - Expérimenter la cohabitation intergénérationnelle - Mobiliser le parc touristique sous-exploité - Communiquer sur les aides d'Action Logement en faveur de l'accès au logement
5	Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées ou en perte d'autonomie	- Porter une réflexion sur le viager social - Soutenir l'accompagnement à l'adaptation des logements dans le cadre des dispositifs opérationnels - Coordonner l'action du PLH avec le CIAS - Expérimenter la cohabitation intergénérationnelle
6	Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme	- Répondre aux obligations du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage par : la réalisation des projets de terrains aménagés aux Martres-de-Veyre et la création d'une aire de grand passage à Vic-le-Comte - Mener une réflexion sur les modalités de gestion de ces équipements
Orientation 3 : Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales		
7	Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique	- Poursuivre l'intervention communautaire dans le cadre du dispositif d'OPAH multisites. À l'approche de son terme, engager une réflexion partenariale pour définir les suites à donner. - Participer activement au déploiement du Pacte territorial à l'échelle du territoire intercommunal. - Soutenir financièrement les ménages modestes et très modestes réalisant des travaux de rénovations énergétiques - Envisager une évolution du règlement d'attribution des aides financières de la Communauté de communes pour renforcer le soutien aux travaux en faveur de la politique air énergie.
8	Engager une stratégie de lutte contre la vacance	- Identifier et fiabiliser les données sur la vacance - Mettre en place une démarche d'incitation à la remise sur le marché des biens vacants - Accompagner les propriétaires vers la remise sur le marché
9	Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels	- Poursuivre le déploiement du permis de louer - Anticiper la fin de la phase d'expérimentation du permis de louer

		• S'inscrire dans l'action du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne • Renforcer le recours au bail à réhabilitation
Orientation 4 : Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles		
10	Renforcer l'intervention foncière publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement	• Engager un travail partenarial avec les acteurs de l'aménagement pour faire émerger des projets d'habitat adaptés aux tissus existants, respectueux du cadre bâti et cohérents avec les dynamiques locales • Définir une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale, en s'appuyant sur les premiers travaux engagés dans le PLH (analyse multicritères) • Poursuivre le suivi des projets d'aménagement en cours • Imaginer des solutions innovantes adaptées à chaque contexte : projets participatifs, reconversions de friches, formes d'habitat diversifiées • Favoriser la mobilisation du foncier public existant pour produire du logement • Faciliter l'accès au foncier pour les bailleurs sociaux et les promoteurs engagés dans la production de logements abordables
11	Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses	• Accompagner les projets urbains communaux • Appuyer l'innovation locale et les partenariats
12	Accompagner les communes dans la mobilisation de leurs fonciers et dans leurs opérations d'aménagement	• Expérimenter à l'échelle de quartiers pilotes : ○ lancer une ou deux opérations expérimentales de densification douce sur des quartiers pavillonnaires identifiés
Orientation 5 : Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires		
13	Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat	• Formaliser des bilans annuels et un bilan à mi-parcours du PLH • Renforcer les partenariats avec les bailleurs sociaux et structurer un dialogue renforcé pour faciliter la coordination sur la programmation, les attributions, les opérations en projet, la gestion locative sociale • Maintenir un pilotage structurant au niveau intercommunal : • Améliorer la communication
14	Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires	• Co-construire, en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, un observatoire de l'habitat et du foncier pour le territoire communautaire, conforme aux attentes du Code de la construction et de l'habitat

2. Programme d'actions

Orientation 1 : Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

Action 1 : Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits

CONSTATS	Le marché immobilier du territoire de Mond'Arverne Communauté présente des niveaux de prix élevés, qui ne cessent de progresser. Le développement d'une offre de logements sociaux et abordables, en location et en accession, est un enjeu majeur pour permettre d'accueillir de nouveaux ménages en début de parcours résidentiel, mais aussi de fixer des ménages sur le territoire. A cela s'ajoute la volonté des élus de développer l'accession sociale à la propriété sur le territoire. Compte tenu de la tension du marché immobilier local, ce produit répond à une réelle demande. Cet axe est une ambition politique forte que les élus souhaitent soutenir en développant les produits existants ou à venir (PSLA et Bail réel Solidaire (BRS)). Intégrant le quota SRU depuis le 1^{er} janvier 2019 (art. L302-5 du CCH), y compris dans les communes faisant l'objet d'un constat de carence, le BRS constitue un produit intéressant à développer sur le territoire. Le BRS s'adresse au même public que le PSLA. Le ménage à la différence du PSLA, ne passe pas par une phase de location, mais achète directement le logement. Pour limiter la spéculation, il n'acquiert pas la propriété du foncier et doit s'acquitter d'une redevance mensuelle.
OBJECTIFS	➤ Faciliter le parcours résidentiel des ménages sur le territoire et notamment l'installation des primo-accédants ➤ Diversifier les typologies de produits à destination des accédants ➤ Structurer l'offre avec les bailleurs sociaux et les communes <i>Rappel du DO : produire 15 logements par an en PSLA ou BRS.</i>
MODALITÉS	▪ S'inscrire dans la co-construction d'un Organisme Foncier Solidaire (OFS) départemental prévu dans le cadre du PDH 2025-2030 afin de permettre la mise en œuvre du bail réel solidaire sur le territoire ▪ Inciter à la production de logements en PSLA via notamment : ○ Des aides directes aux opérations en acquisition/amélioration ou déconstruction/reconstruction, ○ Une mobilisation du foncier public à coût modéré ○ Des seuils minimums dans les appels à projet publics ▪ Assurer une veille sur les projets de ventes HLM. ▪ Soutenir la primo-accession dans l'ancien : poursuivre la prime primo-accession en périmètre OPAH, travailler la remise sur le marché des biens sans maîtres à destination d'un public primo-accédant modeste en accompagnement d'un projet de travaux, etc.
PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté
PARTENAIRES	DDT, Conseil départemental, communes, OFS, bailleurs sociaux, propriétaires privés.
CALENDRIER	Action à déployer sur toute la durée du programme.

INDICATEURS	❖ Création d'un OFS départemental ❖ Nombre d'opérations réalisées en lien avec l'OFS ❖ Nombre de logements créés en PLSA, et localisation ❖ Nombre de projets soutenus financièrement par Mond'Arverne Communauté ❖ Nombre de logements vendus dans le cadre de la vente HLM ❖ Nombre de primes « primo-accession » versées dans le cadre de l'OPAH, budget total et localisation des projets			
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Moyens humains		Moyens financiers	
	<i>MAC</i>	<i>Autres partenaires</i>	<i>MAC</i>	<i>Autres partenaires</i>
	Chargée de mission Habitat		Aide aux bailleurs sociaux : 10 000 €/logement produit en PSLA en acquisition/amélioration ou en démolition/reconstruction avec un plafond de 4 logements par an. Dans le cadre de l'OPAH : prime primo-accédant : 3000€/logement	État Conseil départemental
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Actions 2, 10, 11, 12, 13 et 14 Action 2.7 du PCAET : Construire de manière exemplaire			

Action 2 : Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

CONSTATS	Au 1er janvier 2023, le parc locatif social est encore faible au regard des besoins, et représente 4% des résidences principales, avec 60% des logements concentrés uniquement sur les pôles de vie. Un parc social composé pour moitié de logements collectifs, le plus souvent de type 3-4, qui est surdimensionné vis-à-vis de la composition des ménages qui est en moyenne de 2.30 personnes par ménages. La production de logements locatifs sociaux (LLS) a progressé ces dernières années, avec plus de la moitié des logements sociaux construits après 2013. Entre 2013 et 2023, ce sont 309 logements locatifs sociaux qui ont été construits. Les communes de Mond'Arverne Communauté sont convaincues de la nécessité de produire une offre de logements sociaux adaptée et équilibrée sur le territoire pour répondre aux besoins et aux spécificités des ménages locaux : jeunes ménages et actifs, apprenants en début de parcours résidentiel notamment, mais aussi certains publics seniors qui souhaitent vivre dans des logements plus adaptés à leurs besoins. Seuls 46.8% des demandes ont été satisfaites en 2022 sur le territoire de Mond'Arverne. Le parc locatif social constitue un besoin pour beaucoup de ménages du territoire aujourd'hui, qui n'arrivent plus à se loger dans le parc privé, devenu inaccessible pour certains. Enfin, dans une logique de lutte contre l'étalement urbain et de mixité sociale, la production de logements locatifs sociaux, dans les centres-bourgs sera favorisée, via la réhabilitation/adaptation des immeubles vacants et/ou dégradés, via les bailleurs sociaux, les communes ou des investisseurs privés (en Anah conventionné).
OBJECTIFS	➤ Faciliter les parcours résidentiels sur le territoire en répondant à la demande croissante de logements sociaux, et en diversifiant les types d'offre pour mieux couvrir l'ensemble des besoins, notamment dans les secteurs tendus ➤ Poursuivre la production de logements locatifs sociaux, notamment sur les pôles de vie ➤ Renforcer l'offre conventionnée privée dans les centres anciens ➤ Mieux connaître la demande des ménages
MODALITÉS	▪ Améliorer la connaissance de l'état de la demande en logements sociaux et des besoins des demandeurs, via le Fichier partagé de la Demande sociale ✓ Réaliser une exploitation régulière et territorialisée du fichier partagé (typologie des demandeurs, motifs de demande, délais d'attente, localisation des demandes, mobilité résidentielle) ✓ Croiser ces données avec d'autres sources : observatoire de l'habitat, enquêtes sociales locales, données INSEE ✓ Mettre en place une veille partagée avec les bailleurs pour actualiser ces indicateurs à l'échelle intercommunale et communale ✓ Produire des bilans annuels de la demande sociale, en lien avec la mise en place du Plan Pluriannuel de Gestion de la Demande Sociale (PPGDS), pour informer les communes (en lien avec l'action 13) ▪ Rédiger un règlement d'attribution des garanties d'emprunt pour orienter les interventions de la collectivité et assurer une meilleure équité territoriale : ✓ Élaborer un règlement cadre concerté avec les bailleurs et les services de l'État, fixant les critères d'éligibilité des opérations à la garantie d'emprunt ✓ Définir des critères de priorisation des projets : localisation, niveaux de loyers (PLAI, PLUS, PLS), qualité environnementale, typologie de logement

	✓ Lier l’octroi de la garantie d’emprunt à des engagements de la part des bailleurs : concertation locale, qualité architecturale, durabilité, ... ▪ Développer l’offre conventionnée privée, notamment dans les centres-anciens, via les dispositifs opérationnels (OPAH multisites et Pacte territorial) grâce : ✓ À un soutien financier aux opérations de conventionnement avec travaux ; ✓ À la promotion du conventionnement sans travaux. ✓ À un partenariat avec les agences immobilières solidaires/à vocation sociales. ▪ Requestionner le règlement d’intervention de Mond’Arverne Communauté en faveur du logement locatif social : mise à disposition de foncier, aides à la pierre, etc.																								
PORTEUR DE L’ACTION	Mond’Arverne Communauté																								
PARTENAIRES	État, Conseil départemental, bailleurs sociaux, bailleurs privés, opérateurs, communes, AIVS																								
CALENDRIER	<table><tr><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th><th>2031</th></tr><tr><td></td><td>Rédiger le règlement d’attribution des garanties d’emprunt.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>Requestionner le règlement d’intervention</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">Soutenir le développement de l’offre privée conventionnée Accompagner les projets de logements locatifs sociaux du territoire Exploiter le fichier partagé de la demande sociale</td></tr></table>	2026	2027	2028	2029	2030	2031		Rédiger le règlement d’attribution des garanties d’emprunt.						Requestionner le règlement d’intervention					Soutenir le développement de l’offre privée conventionnée Accompagner les projets de logements locatifs sociaux du territoire Exploiter le fichier partagé de la demande sociale					
2026	2027	2028	2029	2030	2031																				
	Rédiger le règlement d’attribution des garanties d’emprunt.																								
	Requestionner le règlement d’intervention																								
Soutenir le développement de l’offre privée conventionnée Accompagner les projets de logements locatifs sociaux du territoire Exploiter le fichier partagé de la demande sociale																									
INDICATEURS	❖ Nombre de logements locatifs sociaux agréés, par typologie (PLUS/PLAI/PLS) et leur localisation. ❖ Nombre de logements locatifs sociaux livrés, part typologie (PLUS/PLAI/PLS) et leur localisation. ❖ Nombre de logements privés conventionnés et leur localisation ❖ Montant des garanties d’emprunt accordées ❖ Suivi du fichier partagé de la demande social (informations transmises aux communes)																								
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<table><tr><th colspan="2">Moyens humains</th><th colspan="2">Moyens financiers</th></tr><tr><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th></tr><tr><td>Chargée de mission Habitat</td><td>Bailleurs publics Bailleurs privés : opérateur, Conseil départemental via le Pacte territorial</td><td>Dans le cadre de l’OPAH multi site : aides aux travaux pour les PB qui conventionnent : 5 à 15% du montant des travaux selon les thématiques</td><td>Communes dans le cadre de la participation aux acquisitions foncières</td></tr></table>	Moyens humains		Moyens financiers		MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires	Chargée de mission Habitat	Bailleurs publics Bailleurs privés : opérateur, Conseil départemental via le Pacte territorial	Dans le cadre de l’OPAH multi site : aides aux travaux pour les PB qui conventionnent : 5 à 15% du montant des travaux selon les thématiques	Communes dans le cadre de la participation aux acquisitions foncières												
Moyens humains		Moyens financiers																							
MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires																						
Chargée de mission Habitat	Bailleurs publics Bailleurs privés : opérateur, Conseil départemental via le Pacte territorial	Dans le cadre de l’OPAH multi site : aides aux travaux pour les PB qui conventionnent : 5 à 15% du montant des travaux selon les thématiques	Communes dans le cadre de la participation aux acquisitions foncières																						
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Actions 5,10,11,12,13 et 14 Action 2.7 du PCAET : Construire de manière exemplaire																								

Orientation 2 : Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

Action 3 : Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD

CONSTATS	Sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, les besoins en matière d'accueil d'urgence et d'accès au logement pour les publics en situation de précarité demeurent importants et appellent une action renforcée. Les situations de précarité résidentielle touchent une part significative de la population, comme en témoignent les indicateurs sociaux (36 % des ménages allocataires CAF, plus de 1 100 foyers aidés au logement, part notable de bénéficiaires du RSA). L'offre de logements à loyers modérés et à charges maîtrisées, bien qu'en développement, demeure insuffisante pour répondre à la demande croissante, notamment celle des personnes sortant de structures d'hébergement ou confrontées à l'habitat indigne. Les profils des ménages évoluent : personnes isolées, femmes victimes de violences, personnes âgées ou souffrant de troubles psychiques, pour lesquelles les dispositifs d'accueil classiques sont peu adaptés. Malgré la mobilisation de deux hébergements d'urgence communautaires à Orcet et un à Vic-le-Comte, le déficit en hébergement d'urgence reste prégnant, notamment dans la partie Ouest du territoire. Par ailleurs, la concentration de l'offre d'hébergement d'urgence sur l'agglomération clermontoise contraint certains ménages à quitter le territoire pour trouver une solution, fragilisant davantage leurs parcours résidentiels et certaines situations familiales (scolarité des enfants sur le territoire, etc). L'amélioration de la coordination entre les acteurs locaux (CIAS, mission locale, France Services, action sociale de secteur...) et un travail partenarial renforcé avec les bailleurs dans le cadre du PPGDS sont indispensables pour garantir des réponses locales, diversifiées et coordonnées, adaptées aux besoins spécifiques des publics en difficulté. L'accès au fichier partagé de la demande sociale constitue en ce sens un levier à mobiliser pour mieux connaître, orienter et accompagner les ménages concernés.
OBJECTIFS	➤ Répondre de manière satisfaisante aux besoins des personnes ne pouvant accéder à un logement autonome. ➤ Développer l'offre d'hébergement d'urgence et temporaire pour permettre aux ménages de s'y maintenir en cas d'accident de la vie/rupture de parcours
MODALITÉS	▪ Poursuivre la gestion des hébergements d'urgence communautaire : Assurer leur fonctionnement, identifier les besoins d'adaptation ou de renforcement, et garantir leur articulation avec les dispositifs d'insertion, et porter une réflexion sur un déploiement de l'offre et sur une réorganisation de la gestion. ▪ Renforcer l'intermédiation locale (IML) : Développer les partenariats avec les associations, bailleurs et opérateurs pour mobiliser davantage de logements dans le parc privé ou social, à destination des publics en difficulté ▪ Développer l'offre de logement accompagné avec l'État : Collaborer avec les services de l'État pour identifier les besoins et accompagner la création de structures adaptées (résidences sociales, pensions de famille, dispositifs ALT) ▪ Travailler avec les bailleurs sociaux sur la mobilisation du contingent préfectoral et les publics prioritaires : Renforcer la coordination pour favoriser l'accès au logement des ménages DALO, sortants d'hébergement ou victimes de violences

PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté														
PARTENAIRES	État, Conseil départemental, communes, associations, agences immobilières à vocation sociales, ADIL, CIAS, propriétaires bailleurs, bailleurs sociaux														
CALENDRIER	Action à déployer sur les 6 ans du PLH, en lien avec le calendrier des partenaires.														
INDICATEURS	❖ Nombre de places d'hébergement d'urgence gérées sur le territoire, taux d'occupation du parc ❖ Nombre de logements mobilisés via l'intermédiation locative ❖ Nombre de logements accompagnés créés (résidences sociales, pensions de famille...) ❖ Taux de mobilisation du contingent préfectoral														
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Moyens humains</th><th colspan="2">Moyens financiers</th></tr> <tr> <th>MAC</th><th>Autres partenaires</th><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chargée de mission Habitat</td><td>CIAS État</td><td>Fonctionnement des hébergements d'urgence communautaires</td><td>État</td></tr> </tbody> </table>			Moyens humains		Moyens financiers		MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires	Chargée de mission Habitat	CIAS État	Fonctionnement des hébergements d'urgence communautaires	État
Moyens humains		Moyens financiers													
MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires												
Chargée de mission Habitat	CIAS État	Fonctionnement des hébergements d'urgence communautaires	État												
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Actions 2,7,8,13 et 14														

Action 4 : Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants

CONSTATS	Le territoire de Mond'Arverne Communauté est confronté à des tensions persistantes pour loger les jeunes, les saisonniers et les apprenants, dans un contexte de précarité résidentielle accrue et d'offre inadaptée. Les jeunes de moins de 30 ans représentent 30 % de la population. Pourtant, leur accès au logement est freiné par la faiblesse du parc locatif social et privé adapté à leurs besoins couplé au manque de mobilité sur le territoire : les petites typologies sont rares et les loyers élevés les contraignent souvent à rester chez leurs parents ou à quitter le territoire. Les saisonniers, quant à eux, subissent une précarité liée à la forte saisonnalité du tourisme local. Malgré les initiatives ponctuelles portées par certains employeurs, le manque de solutions d'hébergement pérennes et abordables pénalise est prégnant, notamment autour d'Aydat. L'étude menée en 2023 a mis en évidence une forte attente d'hébergements temporaires adaptés pour les alternants, stagiaires ou saisonniers recrutés localement, ainsi qu'un besoin de coordination avec les employeurs pour faciliter leur accueil. Face à ces constats, Mond'Arverne Communauté entend diversifier son offre d'hébergement en expérimentant de nouvelles formes d'habiter : habitat léger, co-living, cohabitation intergénérationnelle, mobilisation du parc touristique sous-utilisé. L'enjeu est de répondre de manière agile et partenariale aux besoins spécifiques d'une population jeune, mobile et précaire, et de favoriser son ancrage durable sur le territoire.
OBJECTIFS	➤ Soutenir l'économie en facilitant la venue de saisonniers et d'alternants sur le territoire ➤ Connaître et répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des travailleurs saisonniers en matière de logement. ➤ Anticiper ces besoins dans un contexte de tension croissante dans certaines communes touristiques ou périurbaines
MODALITÉS	▪ Renforcer la production de logements locatifs accessibles pour les jeunes : production de petites typologies, en lien avec les bailleurs sociaux et dans les communes où la tension est avérée ▪ Expérimenter la cohabitation intergénérationnelle via le dispositif "Partage 1 toit" en partenariat avec le SIRA. ▪ Mobiliser le parc touristique sous-exploité : ✓ Créer une boîte à outils à destination des propriétaires pour mettre en location leurs biens (contrat de location type (bail mobilité), état des lieux, inventaire, diagnostics obligatoires (dont DPE), etc). ✓ Expérimenter auprès de deux ou trois propriétaires la mise en location de meublés de tourisme pour appréhender différents cas de figure. ✓ Si succès de l'expérimentation : invitation plus large des propriétaires de meublés touristiques à mettre en location à des saisonniers ou apprenants une partie de leur parc en cas de non-utilisation à des fins touristiques (courrier/réunion d'information). ▪ Communiquer sur les aides d'Action Logement en faveur de l'accès au logement, et notamment : ✓ Garantie Visale : garantie de paiement des loyers et des charges locatives qui rassure les propriétaires ✓ Avance Loca-Pass : prêt sans frais ni intérêt pour financer le dépôt de garantie demandée par le propriétaire ✓ Aide mobili-jeune pour les alternants : prise en charge gratuite d'une partie du loyer (jusqu'à 100€/mois) pour se rapprocher de son entreprise) Et de façon non prioritaire (second triennal) : ▪ Définir un cadre pour le déploiement de la cohabitation hors loi ELAN : animation en interne à l'image de dispositifs types « louez l'été » ou « un toit pour un emploi » en partenariat avec le SIRA ou en partenariat avec une structure existante

	▪ Engager un partenariat avec les employeurs saisonniers : Travailler à la mutualisation des besoins, à l’identification de fonciers disponibles, et à la mobilisation de financements croisés ▪ Expérimenter l’habitat léger et l’habitat alternatif : afin de les louer à des travailleurs saisonniers en saison, ou des apprenants sur le reste de l’année. Lancement d’une expérimentation pilote en lien avec les employeurs ou les associations locales (ex : Aydat) ✓ Identifier du foncier propice à l’implantation d’habitat léger, en zone constructible ou en partenariat avec des campings ✓ Définir les modalités de gestion des hébergements à implanter, ainsi que les modalités de réservation																		
PORTEUR DE L’ACTION	Mond’Arverne Communauté																		
PARTENAIRES	Communes, Conseil départemental, SIRA, acteurs du logement et de l’hébergement, communes, Action Logement, ADIL, entreprises employeurs, mission locale, bailleurs sociaux.																		
CALENDRIER	<table><tr><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th><th>2031</th></tr><tr><td>Lancement de l’expérimentation de la cohabitation intergénérationnelle Test de la mobilisation du parc touristique sous exploité</td><td></td><td></td><td colspan="3">Expérimentations des actions non prioritaires</td></tr><tr><td colspan="6">Gestion du logement communautaire dédiés Renforcement de la production de petits logements. Actions de communication en partenariat avec Action Logement</td></tr></table>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Lancement de l’expérimentation de la cohabitation intergénérationnelle Test de la mobilisation du parc touristique sous exploité			Expérimentations des actions non prioritaires			Gestion du logement communautaire dédiés Renforcement de la production de petits logements. Actions de communication en partenariat avec Action Logement					
2026	2027	2028	2029	2030	2031														
Lancement de l’expérimentation de la cohabitation intergénérationnelle Test de la mobilisation du parc touristique sous exploité			Expérimentations des actions non prioritaires																
Gestion du logement communautaire dédiés Renforcement de la production de petits logements. Actions de communication en partenariat avec Action Logement																			
INDICATEURS	❖ Nombre de logements ou places d’hébergement mobilisés à destination des jeunes ou saisonniers ❖ Nombre de logements séniors captés et de jeunes hébergés dans le cadre de la cohabitation intergénérationnelle, et leur localisation ❖ Nombre d’expérimentations d’habitat alternatif ou partagé mises en œuvre ❖ Bilan d’occupation du logement communautaire dédié aux saisonniers et apprenants de Mond’Arverne Communauté ❖ Nombre d’actions de communications menées																		
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<table><tr><th colspan="2">Moyens humains</th><th colspan="2">Moyens financiers</th></tr><tr><td>MAC</td><td>Autres partenaires</td><td>MAC</td><td>Autres partenaires</td></tr><tr><td>Chargée de mission Habitat</td><td>SIRA</td><td>Conventionnement avec le SIRA : forfait 2000€/an + 325€ par sénior hébergeur capté</td><td></td></tr></table>	Moyens humains		Moyens financiers		MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires	Chargée de mission Habitat	SIRA	Conventionnement avec le SIRA : forfait 2000€/an + 325€ par sénior hébergeur capté							
Moyens humains		Moyens financiers																	
MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires																
Chargée de mission Habitat	SIRA	Conventionnement avec le SIRA : forfait 2000€/an + 325€ par sénior hébergeur capté																	
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Actions 7,10,11, 13 et 14 Action 2.6 du PCAET : Adapter l'urbanisme aux enjeux climatiques (règles de construction plus sobre, prendre en compte les nouveaux enjeux climatiques, adapter les bâtiments aux nouvelles conditions climatiques, limiter l'étalement, densifier l'habitat et favoriser la mixité sociale) Action 2.7 du PCAET : Construire de manière exemplaire																		

Action 5 : Répondre aux besoins des personnes âgées, handicapées ou en perte d'autonomie

CONSTATS	En 2021, sur Mond'Arverne Communauté, plus d'une personne sur 4 est âgée de plus de 60 ans. Les personnes âgées et celles en situation de handicap ont des besoins spécifiques en matière d'habitat, incluant l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, les aménagements extérieurs et intérieurs, ainsi que la connexion avec les espaces publics, les transports et les services. Sur le territoire de Mond'Arverne, l'adaptation du domicile reste une priorité pour les ménages, tout comme la recherche de nouveaux modes d'habitat partagés favorisant le lien social. Il est donc essentiel que la communauté de communes poursuive son accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap, afin de répondre à leurs multiples attentes en matière d'habitat. Cette approche doit être complémentaire aux services du CIAS, visant à accompagner et à faciliter le maintien à domicile. De plus, une réflexion urbaine est nécessaire pour garantir un « bien vivre ensemble », pour éviter l'isolement, en particulier dans un contexte de vieillissement démographique marqué. Le manque d'offre intermédiaire, se situant entre le domicile et l'établissement médicalisé, pour cette population est un enjeu majeur, notamment pour les personnes âgées vivant seules, qui représentent entre 45 et 50 % des plus de 75 ans sur le territoire. Des solutions alternatives de logements, innovantes et adaptées au territoire de Mond'Arverne Communauté restent à développer. En outre, l'amélioration de la performance énergétique du parc ancien constitue un enjeu structurant, qui doit aussi répondre aux besoins liés au vieillissement de la population. Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap suppose une adaptation progressive du bâti : meilleure accessibilité, sécurisation, confort thermique et autonomie renforcée. Le Conseil départemental, à travers le Schéma départemental de l'autonomie coordonne la politique en faveur des personnes âgées et handicapées. Toutefois, il est essentiel que Mond'Arverne poursuive l'intégration de ces enjeux dans sa stratégie d'aménagement du territoire et d'accompagnement des populations seniors.
OBJECTIFS	➤ Accompagner le vieillissement de la population. ➤ Favoriser l'autonomie dans le logement et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. ➤ Permettre un parcours résidentiel adapté aux besoins des publics seniors. ➤ Lutter contre l'isolement des seniors et réduire la sous-occupation du parc de résidences principales.
MODALITÉS	▪ Porter une réflexion sur le viager solidaire, en tant que levier complémentaire de remise en usage du parc ancien, tout en accompagnant le vieillissement de la population : ✓ Réaliser une étude de faisabilité locale en identifiant le profil des propriétaires, la typologie des logements, ainsi que les attentes sociales ✓ Identifier des partenaires expérimentés (associations, foncières solidaires, bailleurs sociaux, notaires engagés) ✓ Monter un groupe de travail intercommunal à l'échelle de Mond'Arverne Communauté pour définir un cadre d'intervention : ciblage, accompagnement juridique, fiscalité, rôle du bailleur ✓ Tester un dispositif pilote de viager solidaire ▪ Soutenir l'accompagnement à l'adaptation des logements dans le cadre des dispositifs opérationnels (OPAH multi-sites et Pacte territorial), via notamment : ✓ Un abondement aux aides de l'ANAH sur l'ensemble du territoire pour les ménages modestes et très modestes ;

	✓ Un accompagnement des ménages intermédiaires et supérieurs en périmètre d'OPAH. ▪ Coordonner l'action du PLH avec le CIAS afin notamment de : ✓ Sensibiliser les agents à la question du logement afin qu'ils puissent orienter les ménages ayant besoin de travaux ; ✓ Faciliter l'identification des ménages en difficulté dans leurs logements et trouver des solutions adaptées ; ✓ Communiquer auprès des bénéficiaires. ▪ Expérimenter la cohabitation intergénérationnelle, en lien avec l'action 4.																								
PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté																								
PARTENAIRES	CIAS, Conseil Départemental, communes, ANAH																								
CALENDRIER	<table><tr><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th><th>2031</th></tr><tr><td>Évaluation de l'OPAH multi-sites pour envisager un éventuel nouveau dispositif à déployer en 2027</td><td>Lancement de l'expérimentation du viager solidaire</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Participation au déploiement du Pacte territorial</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">Actions de communication Liens avec le CIAS</td></tr></table>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Évaluation de l'OPAH multi-sites pour envisager un éventuel nouveau dispositif à déployer en 2027	Lancement de l'expérimentation du viager solidaire					Participation au déploiement du Pacte territorial						Actions de communication Liens avec le CIAS					
2026	2027	2028	2029	2030	2031																				
Évaluation de l'OPAH multi-sites pour envisager un éventuel nouveau dispositif à déployer en 2027	Lancement de l'expérimentation du viager solidaire																								
Participation au déploiement du Pacte territorial																									
Actions de communication Liens avec le CIAS																									
INDICATEURS	❖ Nombre de ménages accompagnés pour des travaux d'adaptation dans le cadre des dispositifs opérationnels, bilan des travaux et des aides financières versées par Mond'Arverne Communauté. ❖ Nombre et type d'expérimentations lancées (viager social, cohabitation intergénérationnelle, résidences alternatives)																								
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<table><tr><th colspan="2">Moyens humains</th><th colspan="2">Moyens financiers</th></tr><tr><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th></tr><tr><td>Chargée de mission Habitat + alternant</td><td>SIRA Opérateur Conseil départemental via le Pacte territorial</td><td>Dans le cadre de l'OPAH et du Pacte territorial : abondement des aides de l'ANAH pour les projets d'adaptation de 5% (PO modestes) à 10% (PO très modestes) Dans le cadre de l'OPAH : tranche optionnelle pour l'accompagnement des projets d'adaptation des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs : 15 accompagnements prévus à 250€</td><td>Conseil départemental via les fonds Osiris et Colibri</td></tr></table>	Moyens humains		Moyens financiers		MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires	Chargée de mission Habitat + alternant	SIRA Opérateur Conseil départemental via le Pacte territorial	Dans le cadre de l'OPAH et du Pacte territorial : abondement des aides de l'ANAH pour les projets d'adaptation de 5% (PO modestes) à 10% (PO très modestes) Dans le cadre de l'OPAH : tranche optionnelle pour l'accompagnement des projets d'adaptation des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs : 15 accompagnements prévus à 250€	Conseil départemental via les fonds Osiris et Colibri												
Moyens humains		Moyens financiers																							
MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires																						
Chargée de mission Habitat + alternant	SIRA Opérateur Conseil départemental via le Pacte territorial	Dans le cadre de l'OPAH et du Pacte territorial : abondement des aides de l'ANAH pour les projets d'adaptation de 5% (PO modestes) à 10% (PO très modestes) Dans le cadre de l'OPAH : tranche optionnelle pour l'accompagnement des projets d'adaptation des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs : 15 accompagnements prévus à 250€	Conseil départemental via les fonds Osiris et Colibri																						
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Actions 2, 4, 7,13 et 14 Action 2.4 du PCAET : Accompagner les citoyens dans la rénovation de leur logement																								

Action 6 : Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2023-2028

CONSTATS	La communauté de communes ne dispose d’aucun équipement d’accueil permanent. Par ailleurs, la commune de Vic-le-Comte met temporairement à disposition un terrain lorsque les aires de grands passages situées à proximité sont saturées. Dans le cadre du Schéma Départemental d’Accueil et d’Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (2023-2028), Mond’Arverne Communauté a jusqu’à présent respecté ses obligations. Néanmoins, elle demeure tenue de réaliser certaines actions. La résidentialisation des gens du voyage constitue un enjeu majeur pour le territoire. Plusieurs projets ont déjà été menés en lien avec des partenaires institutionnels : • Aux Martres-de-Veyre, la construction de 7 logements PLAI en 2009 a permis de loger 31 personnes, suivie de la réalisation de 2 logements supplémentaires en 2011, offrant un logement à 11 ménages. • À Vic-le-Comte, un projet d’aménagement a permis la mise en conformité de 9 terrains occupés, facilitant ainsi l’accompagnement des ménages concernés vers un projet d’accession à la propriété. Malgré ces avancées, des difficultés persistent en matière de résidentialisation des gens du voyage sur le territoire, nécessitant la poursuite d’actions adaptées pour répondre aux besoins des populations concernées, conformément au schéma départemental des gens du voyage.																	
OBJECTIFS	➤ Répondre aux besoins d’accueil et de résidentialisation des gens du voyage ➤ Coordonner les projets mis en œuvre à l’échelle intercommunale ➤ Répondre aux besoins plus spécifiques des gens du voyage																	
MODALITÉS	▪ Répondre aux obligations du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage par : ✓ La réalisation des projets de terrains aménagés aux-Martres-de-Veyre ✓ La création d’une aire de grand passage à Vic-le-Comte ▪ Mener une réflexion sur les modalités de gestion de ces équipements																	
PORTEUR DE L’ACTION	Mond’Arverne Communauté																	
PARTENAIRES	AGSGV63, État, Conseil Départemental, communes concernées																	
CALENDRIER	<table><tr><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th><th>2031</th></tr><tr><td>Réalisation des terrains familiaux</td><td>Création d’une aire de passage</td><td colspan="4">Gestion des équipements</td></tr></table>						2026	2027	2028	2029	2030	2031	Réalisation des terrains familiaux	Création d’une aire de passage	Gestion des équipements			
2026	2027	2028	2029	2030	2031													
Réalisation des terrains familiaux	Création d’une aire de passage	Gestion des équipements																
INDICATEURS	❖ Avancement des projets ❖ Taux d’occupation des équipements																	
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<table><tr><th colspan="2">Moyens humains</th><th colspan="2">Moyens financiers</th></tr><tr><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th></tr><tr><td>Responsable habitat et urbanisme</td><td>AGSGV63</td><td>Reste à charge</td><td>Aire de passage : DETR : 400 000€ maximum Terrains aménagés : DETR : 60 000€/terrain + 20 000€ du Conseil départemental</td></tr></table>						Moyens humains		Moyens financiers		MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires	Responsable habitat et urbanisme	AGSGV63	Reste à charge	Aire de passage : DETR : 400 000€ maximum Terrains aménagés : DETR : 60 000€/terrain + 20 000€ du Conseil départemental
Moyens humains		Moyens financiers																
MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires															
Responsable habitat et urbanisme	AGSGV63	Reste à charge	Aire de passage : DETR : 400 000€ maximum Terrains aménagés : DETR : 60 000€/terrain + 20 000€ du Conseil départemental															
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Actions 10,11, 13 et 14																	

Orientation 3 : Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien

Action 7 : Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique

CONSTATS	Si la production de logements neufs, notamment sociaux, constitue une réponse aux besoins en logement sur les 27 communes du territoire, elle ne peut plus être envisagée comme l'unique levier d'action. Dans un contexte d'évolution réglementaire et dans une logique de sobriété foncière, la réhabilitation du parc de logements existants, qu'il s'agisse d'une amélioration énergétique ou de la remise sur le marché de logements très dégradés, représente un enjeu central pour répondre aux besoins en logement tout en limitant l'artificialisation des sols. Le territoire est en partie concerné par des situations de vacance durable, révélant parfois la dégradation ou l'inadéquation de certains logements. Ces problématiques sont abordées de manière transversale à travers les politiques de requalification de l'habitat ancien. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose par ailleurs des exigences renforcées en matière de performance énergétique. Pour rappel, les logements classés F et G sont concernés par un gel des loyers depuis 2022. Les logements classés G seront interdits à la location dès 2025, les logements F en 2028, et les logements E à partir de 2034. Mond'Arverne Communauté est déjà engagée dans cette démarche via l'OPAH multisites, ainsi que via le Pacte territorial 2025-2029. Soucieuse de poursuivre cette dynamique, la Communauté de communes souhaite renforcer une politique ambitieuse de réhabilitation, conciliant transition énergétique, inclusion sociale et amélioration du cadre de vie.
OBJECTIFS	➤ Accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs dans la rénovation de leur logement, afin de lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et la vacance, tout en valorisant le patrimoine bâti ancien et en renforçant l'attractivité des centralités. ➤ Aligner la politique habitat avec les ambitions de réduction des gaz à effet de serre et consommation d'énergie du territoire. ➤ Aller vers les ménages en situation de précarité énergétique. ➤ Permettre à toutes et tous de jouir d'un logement confortable quelle que soit la température extérieure.
MODALITÉS	▪ Poursuivre l'intervention communautaire dans le cadre du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites, en assurant son bon déploiement jusqu'à son échéance en 2027 ▪ À l'approche de cette échéance, analyser le bilan qualitatif et quantitatif du dispositif afin d'évaluer ses impacts, ses limites et les leviers d'amélioration, et engager une réflexion partenariale dès 2026 pour définir les suites à donner à cette politique d'amélioration de l'habitat privé. ▪ Participer activement au déploiement du Pacte territorial à l'échelle du territoire intercommunal, en lien étroit avec les partenaires institutionnels (Département Puy-de-Dôme, Anah), afin d'assurer une complémentarité des dispositifs et une cohérence des interventions. ▪ Soutenir financièrement les ménages modestes et très modestes réalisant des travaux de rénovations énergétiques accompagnés par l'OPAH ou le volet accompagnement du Pacte territorial. ▪ Coordonner les actions avec les dispositifs fonciers existants, notamment dans les secteurs à enjeux urbains ou patrimoniaux, afin de favoriser la réhabilitation dans les périmètres stratégiques et lutter efficacement contre la vacance de logements ▪ Développer une stratégie de communication systématique et multicanale sur les aides à la rénovation énergétique, incluant : ✓ Des campagnes ciblées (par typologie de publics ou secteurs géographiques)

	✓ L'organisation régulière d'événements d'information ou de visites de chantiers exemplaires ✓ Le renforcement de la communication digitale (site web, réseaux sociaux, newsletters) ▪ Encourager via les dispositifs opérationnels, l'usage de matériaux biosourcés et la mise en œuvre de rénovations durables ▪ Selon les moyens financiers, envisager une évolution du règlement d'attribution des aides financières de la Communauté de communes pour renforcer le soutien aux travaux en faveur de la politique air énergie (fonds air bois par exemple).																								
PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté																								
PARTENAIRES	ANAH, Conseil départemental, communes, opérateurs																								
CALENDRIER	<table><tr><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th><th>2031</th></tr><tr><td>Évaluation de l'OPAH multi-sites pour envisager un éventuel nouveau dispositif à déployer en 2027</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Participation au déploiement du Pacte territorial</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">Actions de communication</td></tr></table>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Évaluation de l'OPAH multi-sites pour envisager un éventuel nouveau dispositif à déployer en 2027						Participation au déploiement du Pacte territorial						Actions de communication					
2026	2027	2028	2029	2030	2031																				
Évaluation de l'OPAH multi-sites pour envisager un éventuel nouveau dispositif à déployer en 2027																									
Participation au déploiement du Pacte territorial																									
Actions de communication																									
INDICATEURS	❖ Nombre de ménages accompagnés pour des travaux de rénovation énergétique dans le cadre des dispositifs opérationnels, bilan des travaux et des aides financières versées par Mond'Arverne Communauté. ❖ Nombre et types de travaux réalisés dans le cadre de l'aide « Ma Prime Rénov' », montant des aides versés. ❖ Nombre de ménages conseillés et accompagnés dans le cadre de Rénov'actions63. ❖ Taux de ménages en situations de précarité énergétique liée au logement (T0 = 11%³) ❖ Impact environnemental des rénovations menées.																								
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<table><tr><th colspan="2">Moyens humains</th><th colspan="2">Moyens financiers</th></tr><tr><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th></tr><tr><td>Chargée de mission habitat</td><td>Rénov'actions63</td><td>Dans le cadre de l'OPAH : abondement des aides de l'ANAH à hauteur de de 10 (POM) à 15% (POTM) et aide à la rénovation énergétique des locaux commerciaux 20% du montant HT des travaux dans la limite de 20000€HT de travaux</td><td>ANAH</td></tr></table>	Moyens humains		Moyens financiers		MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires	Chargée de mission habitat	Rénov'actions63	Dans le cadre de l'OPAH : abondement des aides de l'ANAH à hauteur de de 10 (POM) à 15% (POTM) et aide à la rénovation énergétique des locaux commerciaux 20% du montant HT des travaux dans la limite de 20000€HT de travaux	ANAH												
Moyens humains		Moyens financiers																							
MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires																						
Chargée de mission habitat	Rénov'actions63	Dans le cadre de l'OPAH : abondement des aides de l'ANAH à hauteur de de 10 (POM) à 15% (POTM) et aide à la rénovation énergétique des locaux commerciaux 20% du montant HT des travaux dans la limite de 20000€HT de travaux	ANAH																						

³ Source : GEODIP – ONPE 2020

		Dans le cadre du Pacte territorial (volet accompagnement) : 1500€ d'aide aux travaux pour les POM et 2000€ pour les POTM Participation annuelle de MAC au Pacte territorial : 31964€	
--	--	--	--

**LIEN AVEC
LES AUTRES
ACTIONS**

Actions 7,8, 9, 13 et 14
 Action 2.4 du PCAET : Accompagner les citoyens dans la rénovation de leur logement
 Action 2.2 du PCAET : Mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)

Action 8 : Engager une stratégie de lutte contre la vacance

CONSTATS	Le territoire de Mond'Arverne Communauté est confronté à un phénomène de vacance significatif sur plusieurs communes, révélateur d'un parc de logements anciens en partie dégradé, inadapté aux attentes actuelles et aux enjeux de la transition écologique. Si le taux de vacance moyen reste contenu à l'échelle de l'EPCI, il dépasse localement les 12 % comme à Yronde-et-Buron, Vic-le-Comte, Manglieu ou Chanonat. Cette vacance, en hausse depuis les années 2000, résulte de multiples facteurs : vieillesse du bâti (avec un tiers du parc construit avant 1971), inadéquation de l'offre avec la demande (logements vétustes, énergivores, peu accessibles), complexités juridiques liées aux successions (plus de 50 % des logements vacants sont détenus par des propriétaires de plus de 65 ans), et délaissement de certains secteurs au profit de la construction neuve en périphérie. La vacance structurelle affecte particulièrement les centres-bourgs, les « pôles de vie » et les « pôles de proximité », où se concentre un parc ancien potentiellement dégradé. Les petits logements y sont surreprésentés (près de 62 % des logements vacants), alors même qu'ils pourraient répondre aux besoins des jeunes, des saisonniers, ou encore des personnes âgées isolées, à condition d'être réhabilités. Ce contexte appelle une stratégie volontariste et forte de résorption de la vacance, articulant requalification du parc, amélioration énergétique, adaptation au vieillissement, et action foncière. Plusieurs outils en lien avec les dispositifs opérationnels et l'observatoire de l'habitat vont constituer à cet égard des leviers à renforcer et à articuler à une stratégie globale dans le cadre de ce deuxième PLH, pour redonner attractivité aux logements vacants et répondre aux besoins en logement sans artificialisation supplémentaire.
OBJECTIFS	➤ Fiabiliser les données sur la vacance ➤ Réduire la vacance dans l'habitat privé et participer à la revitalisation des centres-bourgs et des zones à enjeux en remettant sur le marché des logements vacants, souvent dégradés ou inadaptés. ➤ Définir l'implication des communes et des partenaires locaux dans l'identification et la réhabilitation des biens vacants ➤ Soutenir les ménages et les propriétaires en poursuivant les aides techniques, financières et administratives pour encourager la remise sur le marché des logements vacants ➤ Limiter l'étalement urbain en optimisant le parc existant. <i>Rappel du DO : Rendre disponibles sur le marché 15 % des logements vacants dans les communes où le taux de vacance dépasse 7 % / Remettre en circulation 10 % des logements vacants dans les autres communes.</i>
MODALITÉS	Identifier et fiabiliser les données sur la vacance ▪ Via la plateforme Zéro Logement Vacant (ZLV), vérifier et qualifier la vacance longue durée. ▪ S'appuyer sur l'observatoire de l'habitat pour analyser l'évolution de la vacance et qualifier les types de biens concernés (vacance structurelle, de marché, de dégradation) ▪ Compléter cette connaissance par le croisement de bases de données : fichiers fiscaux (LOVAC, MAJIC), fichier FIDELI (mobilité résidentielle), données de consommation (eau, électricité), repérages terrain et retours des communes ▪ Intégrer un indicateur de vacance de longue durée dans le tableau de bord du PLH et cibler les typologies de logement (taille, localisation, état)

	Mettre en place une démarche-d’incitation à la remise sur le marché des biens vacants ▪ Réaliser une campagne d’information puis de relance des propriétaires, avec des modèles de lettres adaptées selon le statut du bien et les opportunités d’accompagnement. ▪ Assurer via ZLV un suivi des biens fléchés, en lien avec l’Observatoire de l’habitat, pour piloter les actions dans la durée. Travailler en articulation avec la stratégie foncière ▪ Coordonner les actions de lutte contre la vacance avec les actions du portage foncier (EPF, foncières locales), notamment sur les biens sans maître ou en indivision bloquée Accompagner les propriétaires vers la remise sur le marché ▪ Par le biais d’un appui technique, juridique et financier. ▪ Poursuivre la prime “sortie de vacance” en périmètre OPAH et envisager son déploiement ▪ Encourager les partenariats avec les bailleurs sociaux ou les agences immobilières à vocation sociale pour du conventionnement à loyer maîtrisé Prévenir la vacance, notamment concernant les passoires énergétiques																				
PORTEUR DE L’ACTION	Mond’Arverne Communauté																				
PARTENAIRES	Conseil Départemental, propriétaires, communes, notaires et agences immobilières, agences immobilières à vocation sociale, DDT, ANAH																				
CALENDRIER	Action prioritaire à investir sur les 6 ans du PLH avec une première campagne de courriers à destination des propriétaires de logements vacants et des propriétaires de passoires énergétiques à déployer dès 2026.																				
INDICATEURS	❖ Nombre de logements vacants depuis plus de deux ans identifiés via la plateforme Zéro Logement vacant (T0 = 759 logements⁴) ❖ Nombre de logements remis sur le marché après accompagnement ❖ Nombre de primes « sortie de vacance » versées dans le cadre de l’OPAH, budget total et localisation des projets ❖ Taux de vacance global du parc ancien (T0 = 1868 logements, 9,1% du parc⁵)																				
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<table><tr><th colspan="2">Moyens humains</th><th colspan="2">Moyens financiers</th></tr><tr><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th></tr><tr><td>Chargée de mission habitat</td><td>Opérateur, Conseil départemental via le Pacte territorial</td><td>Dans le cadre de l’OPAH : 2000€ de prime sortie de vacance longue</td><td>Conseil départemental via Fonds Colibri</td></tr><tr><td>Alternant/stagiaire</td><td></td><td></td><td>ANAH via la prime sortie de vacance en milieu rural</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>AMI ?</td></tr></table>	Moyens humains		Moyens financiers		MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires	Chargée de mission habitat	Opérateur, Conseil départemental via le Pacte territorial	Dans le cadre de l’OPAH : 2000€ de prime sortie de vacance longue	Conseil départemental via Fonds Colibri	Alternant/stagiaire			ANAH via la prime sortie de vacance en milieu rural				AMI ?
Moyens humains		Moyens financiers																			
MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires																		
Chargée de mission habitat	Opérateur, Conseil départemental via le Pacte territorial	Dans le cadre de l’OPAH : 2000€ de prime sortie de vacance longue	Conseil départemental via Fonds Colibri																		
Alternant/stagiaire			ANAH via la prime sortie de vacance en milieu rural																		
			AMI ?																		
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Actions 6 et 8, 13 et 14																				

⁴ Source : ZLV – Lovac 2024

⁵ Source : Insee, RP 2021

Action 9 : Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

CONSTATS	Mond'Arverne Communauté est confrontée à une problématique bien identifiée d'habitat indigne et dégradé, essentiellement au sein du parc privé ancien. En 2020, 619 logements, soit 3,5 % des résidences principales du territoire, ont été repérés comme appartenant à un parc potentiellement indigne. Ce phénomène, particulièrement concentré dans les pôles de centralité et intermédiaires, touche aussi certaines communes rurales, où l'offre locative privée est souvent vieillissante et peu entretenue. Les diagnostics réalisés dans le cadre de l'OPAH multisites ont mis en évidence une part importante de logements présentant des défauts d'isolation thermique, des dégradations structurelles, voire des conditions de vie insalubres. Dans certains centres-bourgs, entre 31 % et 74 % du parc privé est classé en mauvais état. Ces situations se combinent parfois à des problématiques de mal-logement, notamment chez des propriétaires occupants âgés ou précaires, dont les ressources ou les capacités à engager des travaux sont limitées. Le manque d'ingénierie locale, de suivi personnalisé et de coordination entre acteurs constitue également un frein à la réhabilitation de ce parc. Mond'Arverne Communauté a engagé une dynamique volontariste à travers notamment son OPAH multisites, ciblant dix-centres-anciens en priorité, action qui devra être réinterrogée et poursuivie, afin d'apporter des réponses adaptées, à la fois sociales, techniques et financières aux habitants. La mise en place du dispositif Permis du Louer en 2025 sur 5 communes a permis d'engager une action coercitive et efficace pour lutter contre l'habitat insalubre et dégradé sur le territoire. Pour poursuivre cet engagement, d'autres outils seront mis en place dans le cadre de ce deuxième PLH.
OBJECTIFS	➤ Améliorer la qualité du parc locatif ancien ➤ Repérer les situations d'habitat dégradé et agir en faveur de leur résorption ➤ Soutenir les communes dans la mobilisation des pouvoirs de police des maires
MODALITÉS	▪ Poursuivre le déploiement du permis de louer (volet autorisation préalable de mise en location) à Vic-le-Comte, La Roche-Blanche, Mirefleurs, Saint-Amant-Tallende et aux Martres-de-Veyre afin de mieux encadrer le marché locatif et d'assurer des logements de qualité : ✓ Organisation des visites de logements, analyse des dossiers, relations avec les propriétaires ✓ Traitement des demandes de permis de louer par Mond'Arverne Communauté ✓ Mobilisation des outils coercitifs si nécessaire (refus, autorisation sous réserve) ▪ Anticiper la fin de la phase d'expérimentation du permis de louer (31 janvier 2027) ▪ S'inscrire dans l'action du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne : ✓ Suivre les situations d'habitat indigne du territoire traitées via les Comités Techniques et Sociaux (CTS) ✓ Sensibiliser les communes aux pouvoirs de police des maires ✓ Accompagner les communes le désirant dans le traitement des situations ▪ Informar les élus de la plateforme Signal Logement afin de conduire à davantage de signalements, afin de permettre aux collectivités de cibler et de traiter plus efficacement les situations de logement insalubre ou indigne, et pour permettre ainsi une gestion plus rapide et coordonnée avec les services compétents (urbanisme, hygiène, logement social, ARS, CAF, etc.) ▪ Intégrer un volet logement dans la Convention Globale Territoriale en partenariat avec la CAF ▪ Renforcer le recours au bail à réhabilitation, particulièrement en centre-ancien. Identifier des opérateurs pouvant porter les travaux
PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté

PARTENAIRES	DDT/PDLHI, ANAH, Conseil Départemental, ADIL, ARS, CAF, communes, opérateurs du bail à réhabilitation		
CALENDRIER	Action à investir sur les 6 ans du PLH avec plus particulièrement : - En 2026 : la réinterrogation des dispositifs d'OPAH multi-sites et du permis de louer au regard de leur échéance au 31 janvier 2027 - En 2027 : l'identification d'opérateurs du bail à réhabilitation pour déployer l'outil sur le territoire		
INDICATEURS	❖ Bilan du permis de louer : nombre de demandes, nombre de logements visités dans le cadre du permis de louer, réponses délivrées, etc. ❖ Nombre de signalements traités dans le cadre des CTS. ❖ Mobilisation du bail à réhabilitation ❖ Parc privé potentiellement indigne (T = 619 logements, soit 3,5% des RP ⁶)		
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Moyens humains		Moyens financiers
	<i>MAC</i>	<i>Autres partenaires</i>	<i>MAC</i>
	Chargée de mission Habitat. Services supports pour le permis de louer.	Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne Opérateur, Conseil départemental via le Pacte territorial	Dans le cadre de l'OPAH : abondement des aides de l'ANAH à hauteur de 10 à 15% pour Ma Prime Logement Décent (PO et PB). Dans le cadre du Pacte territorial (volet accompagnement) : 2000€ d'aide aux travaux de décence, salubrité et RSD (PO/PB) Dans le cadre du permis de louer : financement des visites (112,5€/visite) + aide à la mise aux normes d'un logement locatif : 40% du montant HT des travaux dans la limite de 10000€ de travaux
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Actions 7, 8, 13 et 14		

⁶ Source : MAJIC 2020

Orientation 4 : Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

Action 10 : Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale, particulièrement en centres-bourgs

CONSTATS	Sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, certains centres-bourgs présentent aujourd'hui des signes de fragilité : une vacance commerciale et résidentielle, une dévitalisation des espaces publics, un bâti en partie dégradée, ou exigu, qui engendre une faible attractivité pour les jeunes ménages et les personnes âgées. Ces situations contrastent avec les objectifs de sobriété foncière et de revitalisation territoriale portés par le PLUi. Pourtant, ces centralités disposent d'un fort potentiel d'accueil pour un habitat en phase avec les besoins actuels : proximité des services, existence de réseaux, qualités patrimoniales et paysagères. Le renouvellement de ces centres-bourgs passe par une requalification ambitieuse et adaptée du tissu urbain existant. Il suppose une mobilisation renforcée des partenaires de l'habitat (bailleurs sociaux, aménageurs, EPF, CAUE,...), un appui aux communes dans la définition de projets adaptés, et l'expérimentation de démarches innovantes. En outre, la mise en œuvre des projets d'aménagement, en particulier ceux visant la revitalisation des centres-bourgs et le développement d'une offre de logements accessibles, se heurte à une contrainte majeure sur le territoire de Mond'Arverne Communauté : le manque de foncier mobilisable et sécurisé. En l'absence d'une stratégie foncière publique affirmée, les projets peinent à émerger ou à se concrétiser dans les délais nécessaires, notamment dans les secteurs déjà urbanisés. Le foncier disponible est souvent peu adapté (parcellaire fragmenté, en pente, bâti à démolir, biens en déshérence...) et soumis à une pression concurrentielle ou spéculative. Cette situation appelle une intervention foncière proactive, à même de maîtriser le foncier en amont, d'anticiper les mutations, et de créer les conditions de faisabilité des projets. Mond'Arverne Communauté a un rôle stratégique à jouer pour coordonner les initiatives, mutualiser les moyens, sécuriser le portage foncier, et accompagner les communes dans la mobilisation de leur foncier. Ce rôle pourra s'exercer dans le cadre de ce deuxième PLH, en direct, ou en partenariat avec les communes et l'établissement public foncier (EPF), en fonction des contextes locaux et des ressources disponibles. Ce travail s'appuie notamment sur une analyse multicritères des potentiels d'intervention foncière (https://ecovia-planed.lizmap.com/map/index.php/view/map?repository=plhmondarverne&project=plh_mond_arverne⁷), qui sera approfondie dans le temps de mise en œuvre du PLH et fera l'objet d'une annexe dédiée à la présente fiche action.
OBJECTIFS	➤ Réinvestir les centres-bourgs pour y permettre une production de logements de qualité, accessibles et durables ➤ Renforcer l'attractivité résidentielle des centralités, en lien avec les services, commerces et équipements de proximité ➤ Optimiser le foncier en évitant l'étalement urbain ➤ Renforcer la capacité d'intervention foncière publique à l'échelle intercommunale ➤ Mieux anticiper et accompagner les dynamiques foncières en amont des projets ➤ Optimiser l'usage du foncier existant au bénéfice du logement abordable

⁷ ATTENTION : ce lien renvoie à un outil de travail qui peut ne pas être à jour au moment de sa consultation et qui est amené à évoluer durant la vie du PLH. A la date de validation du PLH, les couches relatives au PLUi n'ont pas été mises à jour suite à son approbation.

MODALITÉS	▪ Engager un travail partenarial avec les acteurs de l'aménagement (communes, aménageurs, bailleurs, opérateurs, CAUE) pour faire émerger des projets d'habitat adaptés aux tissus existants, respectueux du cadre bâti et cohérents avec les dynamiques locales ▪ Définir une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale, en s'appuyant sur les premiers travaux engagés dans le PLH (analyse multicritères), en articulant : • Une priorisation des secteurs d'enjeux intercommunaux, sur lesquels Mond'Arverne Communauté interviendra directement • Et une valorisation des secteurs à enjeux communaux, où l'intervention relèvera prioritairement des communes (avec appui de l'EPF) en lien avec l'action 11 • Ce travail sera coordonné par une animation et veille foncière intercommunale structurée, en lien avec l'observatoire de l'habitat, et fera l'objet d'un tableau de bord partagé entre intercommunalités, EPF et communes ▪ Poursuivre le suivi des projets d'aménagement en cours (notamment : quartier du Clos de la Molière à Vic-le-Comte, îlot du 11 novembre à Orcet) pour y intégrer les objectifs du PLH : mixité sociale, densité maîtrisée, qualité architecturale, inclusion des publics spécifiques (personnes âgées, jeunes...) ▪ Imaginer des solutions innovantes adaptées à chaque contexte : projets participatifs, reconversions de friches, formes d'habitat diversifiées (collectifs intermédiaires, habitat modulaire, intergénérationnel) ▪ Favoriser la mobilisation du foncier public existant pour produire du logement (études de faisabilité, diagnostics pré travaux, cofinancements intercommunaux...) ▪ Développer une stratégie de préemption ciblée et/ ou d'acquisition sur les secteurs à fort potentiel de production de logements (quartiers de gare, centralités, polarités identifiées dans le PLUi) ▪ Promouvoir des outils de contractualisation foncière (baux emphytéotiques, conventions d'occupation, etc.) pour sécuriser les usages et projets ▪ Faciliter l'accès au foncier pour les bailleurs sociaux et les promoteurs engagés dans la production de logements abordables
PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté
PARTENAIRES	Communes, EPF Auvergne, bailleurs sociaux CAUE, ADIL, écoles d'architecture et d'urbanisme, État, promoteurs, aménageurs
CALENDRIER	Action à déployer sur la durée du PLH.
INDICATEURS	1. Résultats opérationnels et production de logements (inchangés) ❖ Nombre de projets d'habitat réalisés ou accompagnés en centre-bourg ❖ Surface de logements produits en renouvellement urbain et en extension ❖ Part des logements sociaux intégrés aux opérations ❖ Nombre de projets d'aménagement accompagnés grâce à une action foncière publique ❖ Nombre d'opérations intégrant des formes d'habitat innovantes 2. Mobilisation et gestion du foncier ❖ Nombre de terrains identifiés par la veille foncière stratégique ❖ Surface de foncier public mobilisé pour la production de logements ❖ Nombre de conventions foncières, acquisitions ou actions de préemption engagées ❖ Nombre de projets fonciers soutenus par une participation financière intercommunale (portage, étude, acquisition) 3. Pilotage et animation de la stratégie foncière intercommunale

	❖ Nombre de secteurs d'enjeux intercommunaux priorités dans le cadre de la stratégie d'intervention publique ❖ Nombre de communes impliquées dans la stratégie ou ayant sollicité un appui			
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Moyens humains		Moyens financiers	
	<i>MAC</i>	<i>Autres partenaires</i>	<i>MAC</i>	<i>Autres partenaires</i>
	Chargée de mission habitat Service urbanisme		Portage foncier via l'EPF Auvergne Frais de géomètres pour relevés (bâti/topographique) préalables	État, Conseil départemental, bailleurs sociaux
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Action 5, 6 ,15 et 16			

Action 11 : Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologique et partenarial

CONSTATS	Dans le cadre de son PLUi en cours de finalisation, Mond'Arverne Communauté dispose d'un outil structurant pour coordonner la stratégie d'aménagement et de production de logements à l'échelle du territoire. Ce document d'urbanisme constitue une traduction réglementaire du PLH et joue un rôle déterminant pour mobiliser le foncier, encadrer les formes urbaines et renforcer la cohérence des politiques d'habitat à l'échelle intercommunale. Mais pour que cette stratégie prenne pleinement effet, elle doit pouvoir être appropriée et déclinée localement. Le territoire fait aujourd'hui face à une double réalité : • Certaines communes, soumises à la pression foncière et à l'attractivité touristique, voient émerger de nombreuses demandes de construction individuelle, avec des enjeux de régulation et de densification ; • D'autres, plus rurales ou en déprise, peinent à attirer de nouveaux ménages et présentent des cœurs de bourg marqués par la vacance, le bâti dégradé et un faible renouvellement. Face à ces situations contrastées, l'enjeu n'est pas seulement de porter une stratégie foncière à l'échelle intercommunale (action 10), mais bien de permettre aux communes de devenir pleinement actrices de la mobilisation de leur foncier et de la définition de leurs projets urbains. Cela suppose de proposer un appui méthodologique, technique et partenarial, adapté aux capacités locales. Ce travail passe par : • L'identification partagée des fonciers stratégiques à mobiliser ; • La montée en compétence des élus et techniciens sur les outils réglementaires et fonciers (OAP, PLUi, préemption, ZAC, etc.) ; • La mise en œuvre de démarches collaboratives pour accompagner les projets de requalification, d'extension maîtrisée ou de densification dans l'existant ; • Et la facilitation des montages avec les partenaires (EPF, bailleurs, promoteurs, etc.). Dans un contexte de sobriété foncière, de mutation des modèles urbains et d'objectifs ambitieux de production de logements, cet accompagnement doit contribuer à traduire localement les orientations du PLH, en soutenant des projets adaptés, qualitatifs et soutenables. Enfin, les objectifs de production de logements devront renforcer l'armature territoriale et s'inscrire dans la hiérarchie du SRADDET, en passant par le SCoT, le PLUi et le PLH.
OBJECTIFS	➤ Intégrer les objectifs du PLH dans les stratégies communales d'aménagement, en assurant une articulation cohérente avec le PLUi et les besoins locaux en logement ➤ Répondre aux objectifs de sobriété foncière en mobilisant prioritairement le foncier déjà urbanisé : dents creuses, friches, bâtis vacants ou sous-occupés ➤ Accompagner les communes dans l'identification, la programmation et la mobilisation de foncier constructible, en particulier pour du logement social, abordable ou innovant ➤ Soutenir l'émergence de projets urbains qualitatifs, adaptés aux contextes locaux, en neuf comme en renouvellement urbain ➤ Renforcer les capacités techniques des communes en matière de stratégie foncière, de planification et de montage opérationnels
MODALITÉS	Accompagner les projets urbains communaux ✓ Valoriser les fonciers stratégiques communaux (bâtis vacants, logements communaux, dents creuses, zones à potentiel de densification douce) identifiés dans les diagnostics existants et les outils fonciers (dont l'étude EPF). ✓ Identifier les fonciers communaux, bâti ou non, pouvant faire l'objet d'un projet. ✓ Proposer une méthodologie d'accompagnement des projets, avec cahiers des charges, grilles d'analyse de fonciers stratégiques, et aides au montage d'opérations (neuf, réhabilitation, requalification de quartiers dégradés) ✓ Aider à la définition de scénarios d'aménagement innovants (projets BIMBY, surélévations, divisions, requalifications, densification douce)

	Appuyer l'innovation locale et les partenariats ✓ Identifier et accompagner des projets innovants, portés par ou avec les communes : habitats intergénérationnels, participatifs, logements pour publics spécifiques, etc. ✓ Développer des démarches de jumelage foncier pour rapprocher offres foncières communales et opérateurs (bailleurs, promoteurs, architectes, etc.) Mobiliser des outils fonciers et réglementaires ✓ Appuyer les communes dans la mobilisation des outils juridiques et fiscaux : OAP, bonus de constructibilité, préemption, ZAC, droit de délaissement, etc.		
PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté		
PARTENAIRES	Communes, CAUE, EPF Auvergne, bailleurs sociaux, promoteurs		
CALENDRIER	Accompagnement au fil des projets sur toute la durée du programme. 2027 : identification des fonciers communaux pouvant faire l'objet d'un projet pour envisager de nouveaux accompagnements et d'éventuels jumelage foncier sur la suite du programme.		
INDICATEURS	Mobilisation locale et accompagnement technique ❖ Nombre de communes accompagnées dans la définition ou la mise en œuvre de leurs projets urbains ❖ Nombre de réunions, ateliers ou sessions de sensibilisation organisés avec les communes sur les outils fonciers et d'aménagement Effets sur la mobilisation foncière ❖ Nombre d'hectares ou de sites identifiés ou sécurisés pour des projets de logements via l'appui communal ❖ Nombre de projets d'aménagement montés en lien avec l'EPF ou d'autres partenaires (CAUE, promoteurs, bailleurs, etc.) Résultats en matière de production ❖ Nombre de projets de logements réalisés ou engagés grâce à cette démarche (en logements sociaux, abordables ou mixtes) ❖ Part des projets intégrant des démarches ou formes urbaines innovantes (densification douce, habitat intermédiaire, réhabilitation, division parcellaire, etc.)		
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Moyens humains		Moyens financiers
	<i>MAC</i>	<i>Autres partenaires</i>	<i>MAC</i>
	Service habitat et urbanisme	À définir	À définir
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Action 1, 2, 4, 6, 10, 12, 13 et 14 Action 2.6 du PCAET : Adapter l'urbanisme aux enjeux climatiques (règles de construction plus sobre, prendre en compte les nouveaux enjeux climatiques, adapter les bâtiments aux nouvelles conditions climatiques, limiter l'étalement, densifier l'habitat et favoriser la mixité sociale) Action 2.7 du PCAET : Construire de manière exemplaire		

Action 12 : Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

CONSTATS	Sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, les tissus d'habitat pavillonnaire représentent une part importante du cadre de vie, construits majoritairement dans les décennies passées, souvent dans une logique d'extension périurbaine peu dense. Ces espaces, aujourd'hui faiblement optimisés sur le plan foncier, recèlent un fort potentiel de densification douce, encore peu mobilisé dans les pratiques locales. Dans le contexte actuel de sobriété foncière et de lutte contre l'étalement urbain, la valorisation de ces quartiers constitue un enjeu central : il s'agit non seulement d'y accueillir de nouveaux logements, mais aussi d'y requalifier les formes urbaines, diversifier les parcours résidentiels (jeunes ménages, personnes âgées) et de soutenir les services de proximité. Mais cette densification est complexe à mettre en œuvre : elle nécessite un accompagnement fin des habitants et des élus, sur les plans technique, juridique et architectural. Le manque de cadre partagé sur la division parcellaire, les difficultés d'intégration paysagère, les enjeux de gestion des réseaux, ou encore la résistance locale au changement, constituent des freins récurrents. Les documents d'urbanisme disposent d'outils limités pour encadrer à la fois quantitativement et qualitativement l'ensemble des tissus pavillonnaires, tant ceux-ci sont divers dans leurs formes, leurs périodes de construction et leurs enjeux. Il est donc difficile d'y inscrire une règle universelle et pertinente à l'échelle de l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, le PLH doit jouer un rôle d'ouverture et d'exploration, en permettant l'émergence de premières expérimentations locales encadrées, qui préfigureront une posture partagée à intégrer ensuite dans les différents outils à disposition (réglementaires, fiscaux, ...). C'est pourquoi le PLH 2025-2030 fixe comme objectif d'initier une stratégie de densification qualitative des quartiers pavillonnaires, à travers : • L'expérimentation de projets pilotes dans des communes volontaires, • La co-construction d'un référentiel de bonnes pratiques adapté à ces tissus, • Et un accompagnement spécifique des communes et des habitants dans la mise en œuvre.
OBJECTIFS	➤ Densifier les espaces pavillonnaires en favorisant une revalorisation urbaine de qualité et en développant une offre résidentielle diversifiée (publics jeunes, seniors, familles, etc.), dans une logique de sobriété foncière ➤ Préfigurer une posture territoriale partagée sur la densification douce, à terme intégrable dans les documents d'urbanisme (PLUi) ou autres outils.
MODALITÉS	Expérimenter à l'échelle de quartiers pilotes ▪ Lancer une ou deux opérations expérimentales de densification douce sur des quartiers pavillonnaires identifiés ▪ Tester différentes formes urbaines adaptées : divisions parcellaires, habitat intermédiaire, surélévations, densification par l'arrière, etc. ▪ Identifier les freins et leviers réglementaires, techniques, sociaux et financiers à partir des retours d'expérience Outils la connaissance du potentiel foncier diffus ▪ Mobiliser les outils d'analyse et de simulation pour repérer les gisements : cadastre, SIG, RPCU, études de morphologie urbaine, analyse du PLUi ▪ Cartographier les tissus pavillonnaires à enjeu à l'échelle intercommunale pour prioriser les interventions possibles Accompagner les communes et les habitants ▪ Concevoir des outils pédagogiques et pratiques : fiches actions, guides de densification, exemples de projets réussis, simulateurs d'implantation ▪ Proposer un accompagnement architectural ou réglementaire léger : appui CAUE, permanences foncières, ateliers de co-construction avec les habitants

	Valoriser la qualité paysagère et environnementale des projets ▪ Intégrer systématiquement des préconisations sur la qualité architecturale, l'insertion paysagère et la gestion des eaux ▪ Encourager les espaces verts partagés, la désimperméabilisation et les solutions de végétalisation dans les projets Coupler ces opérations à la rénovation énergétique de ces logements vieillissants.											
PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté											
PARTENAIRES	Département, DDT, CAUE, EPF Auvergne, CEREMA											
CALENDRIER	2026		2027		2028		2029		2030		2031	
	Veille sur les opportunités (AMI, etc)						Lancement et suivi de l'expérimentation					
INDICATEURS	❖ Nombre de sites pilotes identifiés, étudiés ou engagés dans une démarche de densification douce											
	❖ Nombre de logements créés dans ces sites via des opérations de densification (divisions, habitat intermédiaire, surélévations...)											
	❖ Nombre de communes accompagnées sur la thématique de la densification pavillonnaire											
	❖ Nombre d'outils ou supports produits pour accompagner les élus et habitants (guides, chartes, fiches pratiques, simulateurs)											
	❖ Évolution de la densité résidentielle (logements/ha) dans les secteurs test ou quartiers ciblés											
	❖ Nombre de retours d'expérience capitalisés (rapports, ateliers, bilans de projets pilotes)											
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Moyens humains						Moyens financiers					
	MAC			Autres partenaires			MAC			Autres partenaires		
	Chargée de mission Habitat + service urbanisme						A définir (coût d'un accompagnement ?)					
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Action 1, 2, 4, 6, 10, 11, 13 et 14											
	Action 2.6 du PCAET: Adapter l'urbanisme aux enjeux climatiques (règles de construction plus sobre, prendre en compte les nouveaux enjeux climatiques, adapter les bâtiments aux nouvelles conditions climatiques, limiter l'étalement, densifier l'habitat et favoriser la mixité sociale)											
	Action 2.7 du PCAET: Construire de manière exemplaire											

Orientation 5 : Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

Action 13 : Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat

CONSTATS	Ce deuxième PLH s'inscrit dans la continuité d'une première démarche engagée par Mond'Arverne Communauté, qui a permis de poser les bases d'une politique locale de l'habitat cohérente et partenariale. Le bilan du premier PLH a d'ailleurs mis en évidence plusieurs actions concrètement mises en œuvre, témoignant de l'engagement de l'intercommunalité, des communes et des partenaires du territoire. Ce nouveau PLH vise à consolider et approfondir cette dynamique, en affirmant une stratégie de l'habitat et du foncier portée par Mond'Arverne Communauté, en étroite collaboration avec les communes membres et l'ensemble des acteurs locaux identifiés. L'animation territoriale reste un levier essentiel pour garantir la mise en œuvre opérationnelle du programme et assurer un suivi régulier des actions engagées. Dans un contexte marqué par des évolutions réglementaires (notamment la loi Climat et Résilience) et conjoncturelles, les élus souhaitent disposer d'un outil stratégique agile, capable d'être ajusté, réorienté, voire révisé si nécessaire. Le PLH sera ainsi mis en cohérence avec les autres documents-cadres du territoire, notamment le SCoT et le PCAET. Les bilans annuels et le bilan triennal constitueront des temps d'évaluation privilégiés pour adapter, si besoin, les objectifs et les modalités d'action du programme.
OBJECTIFS	➤ Assurer la gouvernance du PLH ➤ Animer, suivre le PLH et évaluer à mi-parcours via les instances de suivi, afin de mesurer l'état d'avancement des différentes actions engagées, et de pouvoir éventuellement réinterroger les dispositifs mis en œuvre ➤ Doter Mond'Arverne Communauté de moyens et d'outils adaptés pour mener les actions identifiées dans le cadre du PLH ➤ Développer des partenariats au service de la mise en œuvre du PLH : bailleurs sociaux publics/privés, opérateurs privés, AIVS, EPF Auvergne, Action Logement, associations/structures spécialisées auprès des différents publics spécifiques, diverses partenaires experts spécialisées (le retraduire dans les modalités d'actions) ➤ Rendre lisible l'action de Mond'Arverne Communauté auprès des communes et des habitants
MODALITÉS	▪ Formaliser des bilans annuels et un bilan à mi-parcours du PLH, incluant : ✓ Suivi des indicateurs d'action : avancement, moyens mobilisés, périmètre concerné ✓ Analyse des écarts entre prévision et réalisation : causes, contraintes rencontrées ✓ Propositions d'ajustement ou de réorientation si nécessaire ▪ Renforcer les partenariats avec les bailleurs sociaux et structurer un dialogue renforcé pour faciliter la coordination sur la programmation, les attributions, les opérations en projet, la gestion locative sociale : ✓ Des réunions de coordination programmée (programmation, répartition territoriale, suivi des opérations) ✓ Un travail commun sur les enjeux de gestion locative sociale (vacance, troubles, relogement...) ✓ L'identification et le soutien des projets en émergence

	▪ Maintenir un pilotage structurant au niveau intercommunal : ✓ Requestionner le fonctionnement de la commission habitat, qui a connu une mobilisation relativement faible dans le précédent PLH : ○ Envisager des formats souples et thématiques : visites de terrain, retours d'expérience, focus sur des opérations en cours, ateliers participatifs, à des horaires adaptés aux élus et selon les communes ✓ Une commission habitat annuelle à l'échelle de Mond'Arverne Communauté pour valider le bilan ✓ Groupes de travail transversaux sur les thématiques structurantes : logement social, habitat privé, foncier, besoins spécifiques... ▪ Améliorer la communication : ✓ Programmer une stratégie de communication multi-supports, systématisée par les communes et Mond'Arverne Communauté concernant l'amélioration de l'habitat privé et l'ensemble des thématiques pouvant concerner directement les habitats (habitat intergénérationnel par exemple). ✓ Diffuser sur le territoire les aides d'Action Logement en faveur de l'accès au logement ✓ Imaginer des temps d'animation annuels à destination des habitants du territoire. <u>Et de façon non prioritaire (second triennal) :</u> ▪ Exploiter les données du Fichier Partagé de la demande sociale pour : ✓ Élaborer des tableaux de bord sur les demandes et attributions à l'échelle intercommunale et communale ✓ Réaliser des diagnostics d'adéquation offre/demande ✓ Outiller les communes pour une lecture fine et partagée des besoins sociaux en logement ▪ Piloter le Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) en lien avec les services de l'État et les bailleurs : ✓ Rédiger le document cadre du PPGDS. ✓ Assurer la cohérence et la formalisation du document : structuration, intégration des retours partenaires, conformité réglementaire, jusqu'à l'adoption. Le document final est validé par les instances intercommunales (conseil communautaire), puis signé par l'ensemble des partenaires ✓ Animer le travail partenarial sur la gestion des attributions (mise en œuvre des orientations territoriales, priorisation, cotations le cas échéant)
PORTEUR DE L'ACTION	Mond'Arverne Communauté
PARTENAIRES	Communes, AURAHLM, CAUE, bailleurs sociaux, Conseil Départemental, DDT, DDETS, EPF Auvergne, opérateurs, Action Logement, CAF, ADIL,
CALENDRIER	Action à déployer sur toute la durée du programme. Bilan triennal : fin 2028/début2029
INDICATEURS	❖ Nombre de réunions de la commission habitat et taux de fréquentation ❖ Nombre de groupes de travail thématiques animés ❖ Nombre de partenaires mobilisés (bailleurs, services de l'État, communes...) ❖ Suivi statistique : évolution des demandes, taux de satisfaction, délais d'attribution

**MOYENS
HUMAINS ET
FINANCIERS**

Moyens humains		Moyens financiers	
<i>MAC</i>	<i>Autres partenaires</i>	<i>MAC</i>	<i>Autres partenaires</i>
Chargée de mission habitat Pour la communication : services communication, transition écologique, économie.	Rénov'actions 63	Enveloppe pour bureau d'étude pour rédaction du document cadre du PPGDS : 22 000€ pour un bureau d'étude externe (diagnostic, animation, rédaction du document cadre, coordination et restitution finale). A noter pour la rédaction simple du document cadre, prévoir une enveloppe moyenne de 7000€ (environ 10 jours de travail)	

**LIEN AVEC LES
AUTRES
ACTIONS**

Ensemble du PLH
 Action 2.1 du PCAET : Communiquer auprès des habitants et diffuser les bonnes pratiques
 Action 2.3 du PCAET: Diffuser le cadastre solaire départemental
 Action 2.7 du PCAET: Construire de manière exemplaire

Action 14 : Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

CONSTATS	L'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié le 30 décembre 2022 pose l'objectif de la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier permettant de suivre les actions retenues dans le PLH et d'en mesurer les effets sur le territoire. « Le programme local de l'habitat définit les conditions de mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier sur son territoire. Les observatoires de l'habitat et du foncier sont mis en place au plus tard trois ans après que le programme local de l'habitat a été rendu exécutoire. Ils intègrent le suivi des marchés foncier et immobilier, les perspectives de mobilisation et d'utilisation des terrains et bâtiments (notamment logements ou activités économiques), le suivi du parc de logements locatifs sociaux, du parc de logements en accession sociale à la propriété et du parc de logements privés, ainsi que le repérage des situations de vacance et d'habitat indigne et de celles des copropriétés dégradées, le suivi de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux ». À ce jour, Mond'Arverne ne dispose d'aucun dispositif d'observation, même s'il avait fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du premier PLH.
OBJECTIFS	➤ Disposer d'une connaissance des dynamiques locales et communales, permettant d'assurer le suivi du PLH : analyse annuelle et triennale du PLH, alerte des communes, repérage dans le cadre du PPPI, parc vacant, acquisition et traitement des données ➤ Assurer le suivi des spécificités territoriales ➤ Permettre de réajuster- si nécessaire – les actions menées dans le cadre du PLH
MODALITÉS	● Co-construire, en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, un observatoire de l'habitat et du foncier pour le territoire communautaire, conforme aux attentes du Code de la construction et de l'habitat ● Porter à l'échelle de Mond'Arverne une coordination partenariale et une feuille de route : ● Animer le réseau local d'observation porté par le Conseil Départemental, associant notamment les communes, les bailleurs sociaux, l'État, l'EPF ● Co-construire une feuille de route annuelle avec : ○ Des rôles et contributions précises pour chaque acteur ○ Un planning partagé de mise à disposition, de croisement et d'analyse des données ○ Mutualiser les données et définir des protocoles de fiabilisation (ex. : croisement DV3F / MAJIC / terrain) ○ Une instance de gouvernance légère (groupe de travail ou comité technique) pour garantir la régularité et la cohérence de l'observation ● Identifier des référents communaux chargés de relayer les informations locales (projets en cours, contraintes, retours terrain) ● Mettre en place un tableau de bord évolutif et interactif, avec actualisation régulière des indicateurs suivants : ● Suivi de la production de logements sociaux (objectifs quantitatifs et qualitatifs) ● Typologie du parc : surface, typologie, année de construction, énergie, statut (locatif, accession) ● Vacance et habitat dégradé : localisation, durée de vacance, potentiel de recyclage ● Caractérisation des besoins par publics cibles : jeunes, familles, seniors, personnes précaires ● Flux de mobilité résidentielle : nombre de mises en location, nombre d'accessions, par tranche d'âge ● Projets de logements collectifs à venir, y compris sociaux

	● Production ciblée pour les publics spécifiques (résidences étudiantes, logements adaptés...) ● État des actions sur le parc privé (Pacte Territorial, OPAH multi site) ● Disponibilité foncière : suivi des gisements identifiés (friches, dents creuses...) ● Consommation foncière dans les projets urbains (artificialisation, densité) ● Dynamique du marché immobilier : permis déposés, logements commencés, ventes ● Structurer en lien avec l’observatoire départemental une base de données territorialisée ● Constituer une base de données géolocalisée, croisant les sources internes et externes. ● Rendre compatible les données avec le SIG intercommunal, pour permettre : ○ Le suivi fin des objectifs du PLH (zonage, typologie, publics cibles) ○ L’alimentation des bilans annuels d’urbanisme, de SCOT et des projets fonciers ○ La visualisation cartographique des dynamiques												
PORTEUR DE L’ACTION	Mond’Arverne Communauté												
PARTENAIRES	Conseil départemental, DDT, Grand Clermont, EPF Auvergne, communes, opérateurs												
CALENDRIER	Lancement dès l’approbation du PLH												
INDICATEURS	❖ Mise en place d’un observatoire du foncier et de l’Habitat ❖ Nombre d’indicateurs suivis et actualisés ❖ Fréquence de mise à jour et de diffusion des données ❖ Nombre d’usages transversaux de l’observatoire (PLUi, SCOT, PCAET...)												
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	<table><tr><th colspan="2">Moyens humains</th><th colspan="2">Moyens financiers</th></tr><tr><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th><th>MAC</th><th>Autres partenaires</th></tr><tr><td>Chargée de mission habitat Géomaticien</td><td>Conseil départemental</td><td>A définir pour le coût de l’observatoire</td><td></td></tr></table>	Moyens humains		Moyens financiers		MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires	Chargée de mission habitat Géomaticien	Conseil départemental	A définir pour le coût de l’observatoire	
Moyens humains		Moyens financiers											
MAC	Autres partenaires	MAC	Autres partenaires										
Chargée de mission habitat Géomaticien	Conseil départemental	A définir pour le coût de l’observatoire											
LIEN AVEC LES AUTRES ACTIONS	Action 1,4,5,6,7,9,10,12,13,15 et 16												

Moyens mobilisés : budget et moyens humains

Concernant les moyens humains, Mond'Arverne Communauté dédiera un ETP et demi pour l'animation, la gestion et le suivi sur les 3 premières années du PLH 2026-2031, auquel s'ajoutera un alternant à plein temps sur les 3 dernières années du PLH.

Dépenses de fonctionnement :

Action		Modalité opérationnelle	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1	Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits							
2	Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux	Adhésion fichier partagé	450 €	450€	500 €	500 €	500 €	500 €
3	Apporter des réponses adaptées pour les publics défavorisés (PDALHPD)	Fonctionnement des hébergements d'urgence communautaires	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €
4	Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, notamment des saisonniers et apprenants							
5	Répondre aux besoins des personnes âgées et ou handicapées ou en perte d'autonomie	Adaptation des logements en lien avec l'OPAH et le Pacte territorial	Cf. action 7				A définir selon suites données au dispositif	
		Cohabitation intergénérationnelle	3 000 €	4 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
		Viager solidaire (animation, montant à confirmer)		10 000 €	10 000 €	10 000 €	A définir selon suites données au dispositif	
6	Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2023-2028	Adhésion AGSGV	6 300 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
7	Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique du parc ancien	Participation pacte territorial	31 964 €	31 964 €	31 964 €	31 964 €	A définir selon suites données au dispositif	
		Ingénierie OPAH (reste à charge)	27 030 €	1 900 €	A définir selon suites données au dispositif			
8	Engager une stratégie de lutte contre la vacance							
9	Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne et insalubre via les dispositifs opérationnels	LHI dans le cadre des dispositifs pré-opérationnels	Cf. action 7					
		Permis de louer (visites)	14 000,00 €	A définir selon suites données au dispositif				
10	Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire	Frais de géomètres et diagnostics immobiliers	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
11	Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologique et partenarial							
12	Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses					A définir		
13	Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat	Moyens humains (postes existants)	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
		Alternant				9 000 €	12 000 €	12 000 €
		Adhésions (CAUE, ADIL)	9 400 €	9 400 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
		Communication	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
14	Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires		A définir					

Dépenses d'investissement :

Action		Modalité opérationnelle	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1	Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits	Aides aux bailleurs	Maximum 40000€	Maximum 40000€	Maximum 40000€	Maximum 40000€	Maximum 40000€	Maximum 40000€
		Soutien aux primo-accédants dans le cadre de l'OPAH	Cf. Action 7		A définir selon suites données au dispositif			
2	Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux	Aides aux travaux dans le cadre des dispositifs opérationnels	Cf. Action 7					
3	Apporter des réponses adaptées pour les publics défavorisés (PDALHPD)							
4	Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, notamment des saisonniers et apprenants	Expérimenter l'habitat léger				60 000€/tiny houses		
5	Répondre aux besoins des personnes âgées et ou handicapées ou en perte d'autonomie	Aides aux travaux dans le cadre des dispositifs opérationnels	Cf. Action 7					
6	Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2023-2028	Aire de grand passage	100 000 €					
7	Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique du parc ancien	Aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH	233 000,00 €	23 000,00 €	A définir selon suites données au dispositif			
		Aides aux travaux dans le cadre du Pacte territorial	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	A définir selon suites données au dispositif	
		Étude pré-opérationnelle pour suite OPAH	30 000,00 €					
8	Engager une stratégie de lutte contre la vacance	Prime sortie de vacance dans le cadre de l'OPAH	Cf action 7	A définir selon suites données au dispositif				
		Aides aux travaux dans le cadre des dispositifs opérationnels	Cf. Action 7					
9	Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne et insalubre via les dispositifs opérationnels	Aides aux travaux permis de louer	20 000,00 €	A définir selon suites données au dispositif				
10	Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire	Portage foncier (en cours et nouvelles acquisitions)	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
11	Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologique et partenarial							
12	Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses					A définir		
13	Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat							
14	Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires		A définir					



FICHES COMMUNALES

ACRONYMES

A

AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ADEME : Agence de la Transition Écologique
ARS : Agence régionale de santé
AMI : Appel à manifestation
ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

B

BRS : Bail réel solidaire

C

CIAS : Centre intercommunal d'action sociale
CAF : caisse d'allocation familiale
CCH : Code de la Construction et de l'Habitation
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (pour les seniors)

D

DDT : Direction Départementale des Territoires
DALO : Droit Au Logement Opposable

E

EPF : établissement public foncier
ETP : Equivalent temps plein

I

IML : Intermédiation locative

L

LOVAC : Localisation de la vacance

M

MAGIC : Majoration des informations cadastrales

O

OPAH multi-sites : Opération programmée d'amélioration de l'Habitat multi-sites
OFS : Organisme de Foncier Solidaire

P

PIG : programme d'intérêt général
PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal
PLH : programme local de l'habitat
PDALHPD : Plan Département d'action pour le logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PSLA : Prêt social Location Accession
PPDGS : Plan Partenarial de Gestion de la Demande Sociale
PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PTRE : Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique
PDLHI : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

R

RP : résidence principale

S

SRADETT : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SIRA : Service Intercommunal de Résidences pour les Aînés

SIG : Système d'Information Géographique

Z

ZAN : zéro artificialisation nette

ZLV : Zéro Logement Vacant

GLOSSAIRE

A

Aire de grand passage : Terrain destiné à accueillir temporairement des grands groupes de gens du voyage lors de déplacements saisonniers

B

Bail à réhabilitation : Contrat par lequel un propriétaire confie son logement à une collectivité ou un organisme qui le rénove et le loue, sans transfert de propriété

Bail réel solidaire : Dispositif d'accès social à la propriété dissociant le foncier du bâti. L'acheteur est propriétaire du logement mais loue le terrain à un Organisme de Foncier Solidaire. Il garantit des prix de revente encadrés pour maintenir l'accès abordable au logement

D

Densification douce : Stratégie visant à augmenter la densité d'habitat dans des quartiers existants sans rupture avec l'identité locale (ex. : division de parcelles pavillonnaires)

H

Habitat dégradé : Ensemble des logements présentant des dégradations importantes pouvant affecter la sécurité, la santé ou le confort des occupants

Habitat indigne : Logement ne respectant pas les normes minimales de salubrité et de sécurité

Habitat alternatif : Modes d'habitat innovants (co-living, tiny houses, habitats légers, etc.) répondant à des besoins spécifiques

I

IML : Dispositif permettant de louer un bien privé à des personnes en difficulté via une association ou une agence sociale

L

Logement inclusif : solution adaptée pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées qui souhaitent vivre chez elles sans être seules. Il constitue une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement. Les habitants y vivent dans des espaces privés, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.

Logement intergénérationnel : mise en relation d'un jeune de moins de 30 ans à la recherche d'un logement et d'une personne de 60 ans et plus disposant d'une chambre. Cela permet au jeune d'avoir un accès à un logement à un coût significativement en deçà du prix du marché locatif local et permet au senior d'avoir une compagnie bienveillante dans son quotidien.

Logement modulable : type d'appartement ou de maison conçu pour être modifié ou agrandi en fonction des besoins changeants de l'occupant (agrandissement de famille/ décohabitation).

Logement social : sont considérés comme logement social dans le cadre du présent PLH l'ensemble des logements listés à l'article L302-5 – alinéa IV du Code de la construction et de l'habitat.

Logement locatif social : sont considérés comme logements locatifs sociaux dans le cadre du présent PLH les logements financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), prêt locatif à usage social (PLUS), ou prêt locatif social (PLS) et recensés dans le cadre du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS).

O

OPAH multi-sites : Convention d'action publique pour réhabiliter le parc immobilier ancien, souvent dans des centres-bourgs

OFS : Structure qui détient le foncier et permet aux ménages d'acquérir uniquement les murs du logement, pour limiter le coût d'acquisition

Observatoire de l'habitat et du foncier : Structure d'analyse et de suivi des dynamiques immobilières et foncières d'un territoire, en appui à la stratégie d'habitat

P

PLH : Document de planification définissant la politique locale de l'habitat sur un territoire intercommunal, en cohérence avec le SCoT et le PLUi

PLUi : Document d'urbanisme qui fixe les règles d'utilisation du sol pour toutes les communes d'une intercommunalité.

PSLA : Dispositif permettant d'acheter progressivement un logement après une phase initiale de location

PPGDS : Dispositif pour mieux coordonner la gestion de la demande de logements sociaux sur un territoire

Permis de louer : Autorisation préalable imposée par une collectivité avant toute mise en location d'un logement afin de lutter contre l'habitat insalubre

S

SCoT : Document d'urbanisme qui organise les grandes orientations de développement à l'échelle d'un bassin de vie

Z

ZAN : Objectif d'aménagement limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre un équilibre entre construction et renaturation



Fiche communale
Authezat

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Authezat	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	650	38 555
Population municipale en 2015	669	39 553
Population municipale en 2021	671	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,58%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,05%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,29%	0,52%

>> MENAGES	Authezat	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	278	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,42	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,48	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Authezat	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	317	20 430
dont des résidences principales	278	17605
dont résidences secondaires	17	956
dont logements vacants	23	1868

>> PARC SOCIAL	Authezat	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	6	817
Taux de logement social en 2021	1,89%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Authezat	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	18	1 937
dont logements individuels purs	22	1907
dont logements individuels groupés	0	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	2	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Authezat	19	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Authezat	4	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Authezat

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Authezat



Légende :

- Limites communales
- Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Foncier communal vendu	-	Dent creuse
2	Projet de maisons individuelles	2 logements	Dent creuse
3	Projet de maison individuelle	-	Dent creuse
4	Projet de logement individuel - changement de destination	1 logement	Requalification urbaine
5	Projet de logements individuels	2 logements	Dent creuse



Fiche communale
Aydat

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Aydat	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	2 192	38 555
Population municipale en 2015	2 329	39 553
Population municipale en 2021	2 524	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	1,22%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	1,35%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	1,29%	0,52%

>> MENAGES	Aydat	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	1 084	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,33	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,35	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Aydat	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	1 561	20 430
dont des résidences principales	1 084	17605
dont résidences secondaires	345	956
dont logements vacants	132	1868

>> PARC SOCIAL	Aydat	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	20	817
Taux de logement social en 2021	1,28%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Aydat	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	135	1 937
dont logements individuels purs	162	1907
dont logements individuels groupés	8	300
dont logements collectifs	19	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	14	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Aydat	35	De 5 à 6
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Aydat	11	De 1 à 2
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

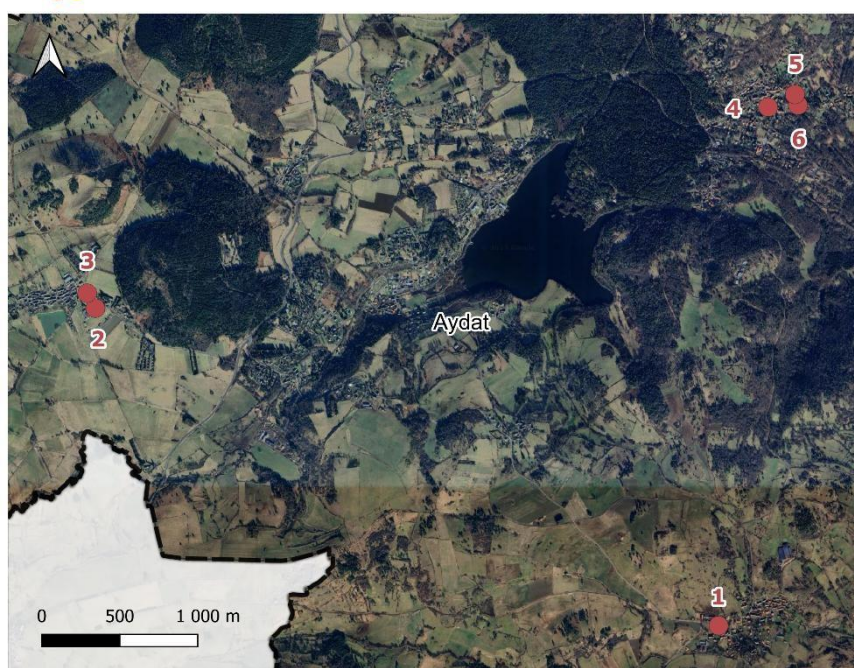
>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Aydat

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Aydat



Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

Légende :

- Limites communales
- Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1 (Fohet)	Projet de logements communaux	4 logements	Requalification urbaine
2 (La Garandie)	Projet de maisons individuelles	3 logements	Dent creuse
3 (La Garandie)	Projet de maisons individuelles	2 logements	Requalification urbaine
4 (Rouillas Bas)	Projet de logements locatifs	3 logements	Requalification urbaine
5 (Rouillas Bas)	Projet de logements sénior	10 logements	Dent creuse
6 (Rouillas Bas)	Projet de logements sociaux	10 logements	Dent creuse



Fiche communale

Busséol

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Busséol	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	187	38 555
Population municipale en 2015	221	39 553
Population municipale en 2021	222	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	3,40%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,08%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	1,57%	0,52%

>> MENAGES	Busséol	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	94	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,37	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,39	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Busséol	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	115	20 430
dont des résidences principales	94	17605
dont résidences secondaires	19	956
dont logements vacants	2	1868

>> PARC SOCIAL	Busséol	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Busséol	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	11	1 937
dont logements individuels purs	13	1907
dont logements individuels groupés	0	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	1	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Busséol	22	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Busséol	4	De 1 à 2
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale
Chanonat

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Chanonat	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	1 615	38 555
Population municipale en 2015	1 662	39 553
Population municipale en 2021	1 709	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,58%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,47%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,52%	0,52%

>> MENAGES	Chanonat	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	736	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,32	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,38	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Chanonat	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	854	20 430
dont des résidences principales	736	17605
dont résidences secondaires	16	956
dont logements vacants	102	1868

>> PARC SOCIAL	Chanonat	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Chanonat	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	71	1 937
dont logements individuels purs	109	1907
dont logements individuels groupés	2	300
dont logements collectifs	4	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	7	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Chanonat	31	De 5 à 6
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Chanonat	9	De 1 à 2
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale
Corent

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Corent	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	679	38 555
Population municipale en 2015	709	39 553
Population municipale en 2021	764	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,87%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	1,25%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	1,08%	0,52%

>> MENAGES	Corent	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	327	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,33	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,46	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Corent	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	361	20 430
dont des résidences principales	327	17605
dont résidences secondaires	9	956
dont logements vacants	24	1868

>> PARC SOCIAL	Corent	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Corent	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	27	1 937
dont logements individuels purs	42	1907
dont logements individuels groupés	7	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	3	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Corent	4	De 0 à 1
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Corent	1	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Corent

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Corent



Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
2	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
3	Réserve foncière		Dent creuse



Fiche communale
Cournols

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Cournols	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	233	38 555
Population municipale en 2015	237	39 553
Population municipale en 2021	232	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,34%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	-0,35%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	-0,04%	0,52%

>> MENAGES	Cournols	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	88	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,24	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,42	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Cournols	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	121	20 430
dont des résidences principales	88	17605
dont résidences secondaires	22	956
dont logements vacants	11	1868

>> PARC SOCIAL	Cournols	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Cournols	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	8	1 937
dont logements individuels purs	10	1907
dont logements individuels groupés	0	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	1	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Cournols	22	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Cournols	4	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale
La Roche-Blanche

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	La Roche-Blanche	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	3 188	38 555
Population municipale en 2015	3 260	39 553
Population municipale en 2021	3 436	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,45%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,88%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,68%	0,52%

>> MENAGES	La Roche-Blanche	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	1 413	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,29	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,35	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	La Roche-Blanche	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	1 537	20 430
dont des résidences principales	1 413	17605
dont résidences secondaires	25	956
dont logements vacants	99	1868

>> PARC SOCIAL	La Roche-Blanche	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	51	817
Taux de logement social en 2021	3,32%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	La Roche-Blanche	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	130	1 937
dont logements individuels purs	106	1907
dont logements individuels groupés	24	300
dont logements collectifs	22	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	13	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
La Roche-Blanche	53	De 8 à 9
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
La Roche-Blanche	16	De 2 à 3
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale La Roche Blanche

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale : **La Roche Blanche**



Légende :

- Limites communales
- Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de maisons individuelles	4 logements	Dent creuse
2	Projet d'habitat mixte (OAP)	56 logements	Structuration d'un nouveau quartier



Fiche communale
La Roche-Noire

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	La Roche-Noire	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	619	38 555
Population municipale en 2015	608	39 553
Population municipale en 2021	623	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	-0,36%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,41%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,06%	0,52%

>> MENAGES	La Roche-Noire	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	268	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,33	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,41	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	La Roche-Noire	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	294	20 430
dont des résidences principales	268	17605
dont résidences secondaires	15	956
dont logements vacants	11	1868

>> PARC SOCIAL	La Roche-Noire	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	La Roche-Noire	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	28	1 937
dont logements individuels purs	32	1907
dont logements individuels groupés	1	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	3	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
La Roche-Noire	20	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
La Roche-Noire	4	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale La Roche Noire

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
La Roche Noire



Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 2016 ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de logement individuel - changement de destination	1 logement	Requalification urbaine
2	Projet de logements locatifs	3 logements	Requalification urbaine
3	Projet de maisons individuelles	3 logements	Dent creuse
4	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse



Fiche communale
La Sauvetat

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	La Sauvetat	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	661	38 555
Population municipale en 2015	707	39 553
Population municipale en 2021	716	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	1,35%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,21%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,73%	0,52%

>> MENAGES	La Sauvetat	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	333	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,14	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,17	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	La Sauvetat	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	388	20 430
dont des résidences principales	333	17605
dont résidences secondaires	20	956
dont logements vacants	34	1868

>> PARC SOCIAL	La Sauvetat	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	4	817
Taux de logement social en 2021	1,03%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	La Sauvetat	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	28	1 937
dont logements individuels purs	40	1907
dont logements individuels groupés	1	300
dont logements collectifs	1	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	3	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
La Sauvetat	22	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
La Sauvetat	4	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale

Laps

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Laps	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	558	38 555
Population municipale en 2015	572	39 553
Population municipale en 2021	590	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,50%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,52%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,51%	0,52%

>> MENAGES	Laps	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	249	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,23	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,28	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Laps	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	284	20 430
dont des résidences principales	249	17605
dont résidences secondaires	10	956
dont logements vacants	24	1868

>> PARC SOCIAL	Laps	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	7	817
Taux de logement social en 2021	2,47%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Laps	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	29	1 937
dont logements individuels purs	30	1907
dont logements individuels groupés	0	300
dont logements collectifs	7	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	3	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Laps	17	De 2 à 3
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Laps	3	De 1 à 2
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale
Le Crest

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Le Crest	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	1 278	38 555
Population municipale en 2015	1 289	39 553
Population municipale en 2021	1 290	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,17%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,01%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,08%	0,52%

>> MENAGES	Le Crest	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	561	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,30	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,40	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Le Crest	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	604	20 430
dont des résidences principales	561	17605
dont résidences secondaires	12	956
dont logements vacants	31	1868

>> PARC SOCIAL	Le Crest	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	12	817
Taux de logement social en 2021	1,99%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Le Crest	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	46	1 937
dont logements individuels purs	56	1907
dont logements individuels groupés	2	300
dont logements collectifs	4	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	5	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Le Crest	55	De 9 à 10
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Le Crest	17	De 2 à 3
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale
Les Martres-de-Veyre

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Les Martres-de-Veyre	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	3 928	38 555
Population municipale en 2015	3 949	39 553
Population municipale en 2021	3 863	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,11%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	-0,37%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	-0,15%	0,52%

>> MENAGES	Les Martres-de-Veyre	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	1 742	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,17	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,30	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Les Martres-de-Veyre	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	2 017	20 430
dont des résidences principales	1 742	17605
dont résidences secondaires	22	956
dont logements vacants	253	1868

>> PARC SOCIAL	Les Martres-de-Veyre	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	173	817
Taux de logement social en 2021	8,58%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Les Martres-de-Veyre	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	148	1 937
dont logements individuels purs	92	1907
dont logements individuels groupés	49	300
dont logements collectifs	51	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	15	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Les Martres-de-Veyre	179	De 29 à 30
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Les Martres-de-Veyre	72	12
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

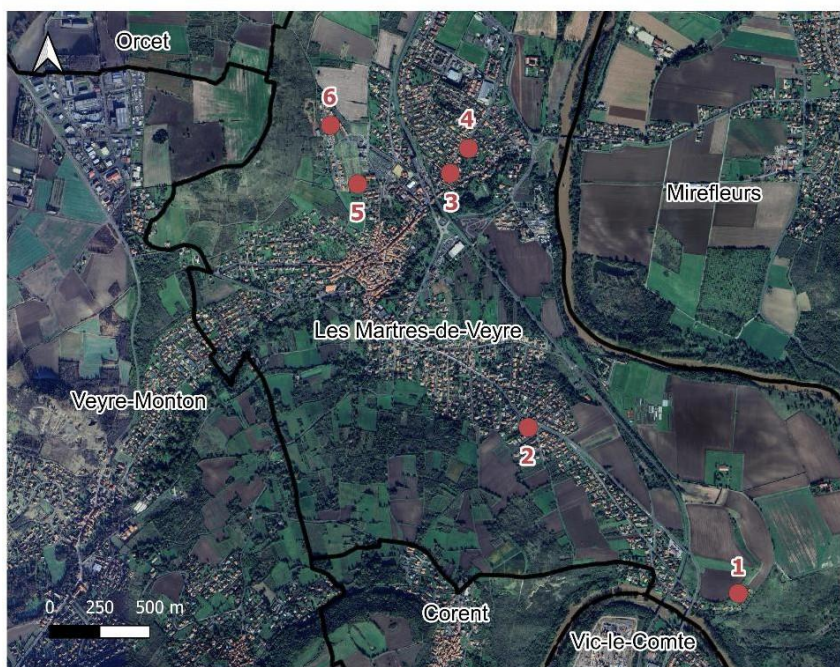
>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Les Martres de Veyre

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale : Les Martres de Veyre



Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 2016 ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de maisons individuelles	6 logements	BIMBY
2	Projet de logements sociaux	6 logements	Dent creuse
3	Projet de logements sociaux (Novalis)	36 logements	Dent creuse
4	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
5	Projet « Les Loubrettes »	30 logements	Dent creuse
6	Projet « Les Loubrettes »	6 logements	Dent creuse



Fiche communale
Manglieu

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Manglieu	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	454	38 555
Population municipale en 2015	465	39 553
Population municipale en 2021	470	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,48%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,18%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,32%	0,52%

>> MENAGES	Manglieu	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	216	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,17	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,32	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Manglieu	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	272	20 430
dont des résidences principales	216	17605
dont résidences secondaires	27	956
dont logements vacants	29	1868

>> PARC SOCIAL	Manglieu	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Manglieu	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	6	1 937
dont logements individuels purs	8	1907
dont logements individuels groupés	0	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	1	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Manglieu	21	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Manglieu	4	De 1 à 2
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale

Mirefleurs

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Mirefleurs	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	2 295	38 555
Population municipale en 2015	2 419	39 553
Population municipale en 2021	2 354	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	1,06%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	-0,45%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,23%	0,52%

>> MENAGES	Mirefleurs	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	1 003	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,35	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,47	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Mirefleurs	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	1 105	20 430
dont des résidences principales	1 003	17605
dont résidences secondaires	12	956
dont logements vacants	90	1868

>> PARC SOCIAL	Mirefleurs	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	22	817
Taux de logement social en 2021	1,99%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Mirefleurs	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	97	1 937
dont logements individuels purs	107	1907
dont logements individuels groupés	5	300
dont logements collectifs	11	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	10	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Mirefleurs	32	De 5 à 6
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Mirefleurs	10	De 1 à 2
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Mirefleurs

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Mirefleurs



Légende :

- Limites communales
- Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Réserve foncière pour projets de logements sociaux	-	Requalification urbain3
2	Projet de logements locatifs	8 logements	Requalification urbaine
3	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse



Fiche communale
Olloix

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Olloix	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	311	38 555
Population municipale en 2015	317	39 553
Population municipale en 2021	318	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,38%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,05%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,20%	0,52%

>> MENAGES	Olloix	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	148	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,15	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,20	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Olloix	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	213	20 430
dont des résidences principales	148	17605
dont résidences secondaires	36	956
dont logements vacants	28	1868

>> PARC SOCIAL	Olloix	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Olloix	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	7	1 937
dont logements individuels purs	10	1907
dont logements individuels groupés	0	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	1	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Olloix	20	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Olloix	4	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Olloix

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Olloix



Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de maison individuelle	1 logement	BIMBY



Fiche communale
Orcet

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Orcet	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	2 718	38 555
Population municipale en 2015	2 604	39 553
Population municipale en 2021	2 837	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	-0,85%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	1,44%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,39%	0,52%

>> MENAGES	Orcet	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	1 227	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,31	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,29	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Orcet	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	1 350	20 430
dont des résidences principales	1 227	17605
dont résidences secondaires	7	956
dont logements vacants	115	1868

>> PARC SOCIAL	Orcet	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	103	817
Taux de logement social en 2021	7,63%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Orcet	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	221	1 937
dont logements individuels purs	174	1907
dont logements individuels groupés	49	300
dont logements collectifs	2	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	22	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Orcet	42	7
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Orcet	13	De 2 à 3
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Orcet

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Orcet



Légende :

- Limites communales
- Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de maison individuelle	2 logements	Dent creuse
2	Projet d'acquisition / amélioration	6 logements	Requalification urbaine



Fiche communale
Pignols

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Pignols	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	295	38 555
Population municipale en 2015	330	39 553
Population municipale en 2021	343	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	2,27%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,65%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	1,38%	0,52%

>> MENAGES	Pignols	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	143	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,40	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,47	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Pignols	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	164	20 430
dont des résidences principales	143	17605
dont résidences secondaires	6	956
dont logements vacants	14	1868

>> PARC SOCIAL	Pignols	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Pignols	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	15	1 937
dont logements individuels purs	22	1907
dont logements individuels groupés	3	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	2	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Pignols	21	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Pignols	4	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale
Saint-Amant-Tallende

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Saint-Amant-Tallende	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	1 835	38 555
Population municipale en 2015	1 769	39 553
Population municipale en 2021	1 757	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	-0,73%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	-0,11%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	-0,39%	0,52%

>> MENAGES	Saint-Amant-Tallende	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	781	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,13	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,24	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Saint-Amant-Tallende	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	922	20 430
dont des résidences principales	781	17605
dont résidences secondaires	46	956
dont logements vacants	96	1868

>> PARC SOCIAL	Saint-Amant-Tallende	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	74	817
Taux de logement social en 2021	8,03%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Saint-Amant-Tallende	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	85	1 937
dont logements individuels purs	85	1907
dont logements individuels groupés	4	300
dont logements collectifs	4	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	9	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Amant-Tallende	99	De 16 à 17
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Amant-Tallende	40	De 6 à 7
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

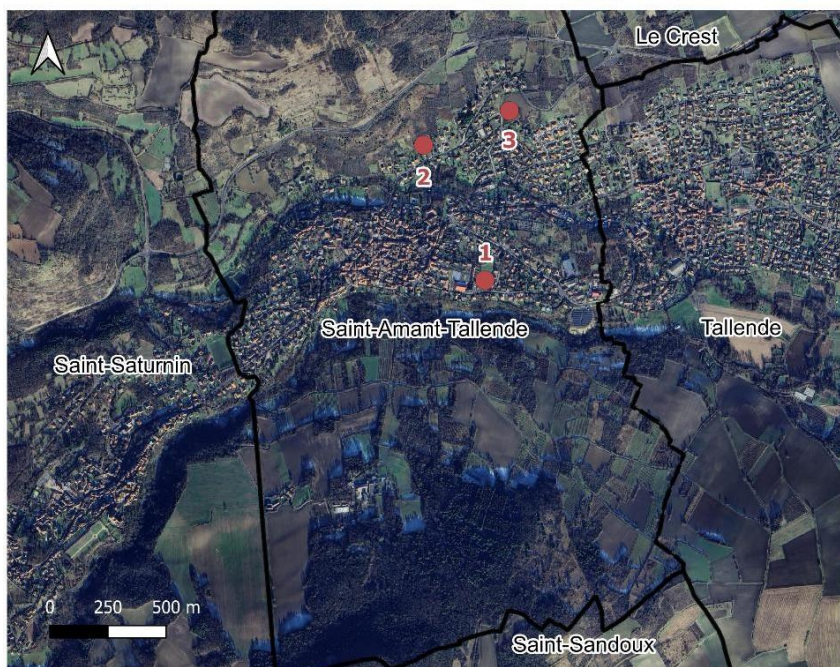
>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Saint-Amant-Tallende

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale : Saint-Amant-Tallende



Légende :

- Limites communales
- Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de résidence sénior	-	Dent creuse
2	Projet de logements individuels	3 logements	Dent creuse
3	Projet « Les Meuniers »	13 logements	Dent creuse



Fiche communale
Saint-Georges-sur-Allier

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Saint-Georges-sur-Allier	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	1 159	38 555
Population municipale en 2015	1 238	39 553
Population municipale en 2021	1 309	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	1,33%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,93%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	1,11%	0,52%

>> MENAGES	Saint-Georges-sur-Allier	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	550	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,38	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,51	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Saint-Georges-sur-Allier	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	594	20 430
dont des résidences principales	550	17605
dont résidences secondaires	7	956
dont logements vacants	36	1868

>> PARC SOCIAL	Saint-Georges-sur-Allier	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	11	817
Taux de logement social en 2021	1,85%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Saint-Georges-sur-Allier	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	79	1 937
dont logements individuels purs	102	1907
dont logements individuels groupés	1	300
dont logements collectifs	5	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	8	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Georges-sur-Allier	7	De 1 à 2
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Georges-sur-Allier	1	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Saint-Georges-sur-Allier

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale : Saint-Georges-sur-Allier



Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de logements	4 logements	Dent creuse
2	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
3	Projet de logements sénior (OAP)	12 logements	Construction de la limite urbaine
4	Projet de logements	4 logements	Dent creuse
5	Projet de logements	-	Dent creuse
6	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
7	Projet de maisons individuelles	2 logements	Dent creuse



Fiche communale
Saint-Maurice

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Saint-Maurice	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	803	38 555
Population municipale en 2015	826	39 553
Population municipale en 2021	976	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,57%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	2,82%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	1,79%	0,52%

>> MENAGES	Saint-Maurice	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	410	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,38	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,29	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Saint-Maurice	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	464	20 430
dont des résidences principales	410	17605
dont résidences secondaires	22	956
dont logements vacants	32	1868

>> PARC SOCIAL	Saint-Maurice	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	6	817
Taux de logement social en 2021	1,29%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Saint-Maurice	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	28	1 937
dont logements individuels purs	39	1907
dont logements individuels groupés	5	300
dont logements collectifs	3	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	3	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Maurice	19	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Maurice	4	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Saint-Maurice

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Saint-Maurice



Légende :

- Limites communales
- Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de logements (OAP)	10 logements	Restructuration urbaine
2	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
3	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
4	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
5	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse



Fiche communale
Saint-Sandoux

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Saint-Sandoux	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	886	38 555
Population municipale en 2015	942	39 553
Population municipale en 2021	988	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	1,23%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,80%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	1,00%	0,52%

>> MENAGES	Saint-Sandoux	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	374	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,45	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,52	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Saint-Sandoux	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	440	20 430
dont des résidences principales	374	17605
dont résidences secondaires	23	956
dont logements vacants	43	1868

>> PARC SOCIAL	Saint-Sandoux	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	4	817
Taux de logement social en 2021	0,91%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Saint-Sandoux	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	32	1 937
dont logements individuels purs	37	1907
dont logements individuels groupés	9	300
dont logements collectifs	3	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	3	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Sandoux	17	De 2 à 3
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Sandoux	3	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale
Saint-Saturnin

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Saint-Saturnin	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	1 024	38 555
Population municipale en 2015	1 164	39 553
Population municipale en 2021	1 164	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	2,60%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,00%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	1,17%	0,52%

>> MENAGES	Saint-Saturnin	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	513	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,27	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,38	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Saint-Saturnin	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	616	20 430
dont des résidences principales	513	17605
dont résidences secondaires	50	956
dont logements vacants	54	1868

>> PARC SOCIAL	Saint-Saturnin	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	6	817
Taux de logement social en 2021	0,97%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Saint-Saturnin	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	36	1 937
dont logements individuels purs	31	1907
dont logements individuels groupés	9	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	4	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Saturnin	97	De 16 à 17
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Saint-Saturnin	39	De 6 à 7
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Saint-Saturnin

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Saint-Saturnin



Légende :

- Limites communales
- Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent Creuse
2	Projet de logements locatifs - « Clos d'Issac »	20 logements	BIMBY
3	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
4	Projet de maisons individuelles	3 logements	Dent creuse
5	Projet de maisons individuelles	3 logements	Dent creuse



Fiche communale
Sallèdes

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Sallèdes	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	566	38 555
Population municipale en 2015	584	39 553
Population municipale en 2021	575	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,63%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	-0,26%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,14%	0,52%

>> MENAGES	Sallèdes	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	267	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,15	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,38	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Sallèdes	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	329	20 430
dont des résidences principales	267	17605
dont résidences secondaires	31	956
dont logements vacants	31	1868

>> PARC SOCIAL	Sallèdes	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Sallèdes	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	14	1 937
dont logements individuels purs	20	1907
dont logements individuels groupés	0	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	1	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Sallèdes	19	De 3 à 4
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Sallèdes	4	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.



Fiche communale
Tallende

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Tallende	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	1 583	38 555
Population municipale en 2015	1 557	39 553
Population municipale en 2021	1 510	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	-0,33%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	-0,51%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	-0,43%	0,52%

>> MENAGES	Tallende	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	615	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,45	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,54	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Tallende	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	711	20 430
dont des résidences principales	615	17605
dont résidences secondaires	27	956
dont logements vacants	69	1868

>> PARC SOCIAL	Tallende	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	12	817
Taux de logement social en 2021	1,69%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Tallende	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	74	1 937
dont logements individuels purs	72	1907
dont logements individuels groupés	9	300
dont logements collectifs	10	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	7	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Tallende	76	De 12 à 13
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Tallende	30	De 5 à 6
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Tallende

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale :
Tallende



Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de maisons individuelles	2 logements	Dent creuse
2	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
3	Projet de logements locatifs	3 logements	Requalification urbaine
4	Projet de logements locatifs	6 logements	Requalification urbaine
5	Projet de logements sociaux	6 logements	Dent creuse
6	Projet d'OAP	-	Dent creuse
7	Projet d'OAP	-	BIMBY
8	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse
9	Projet de maisons individuelles	2 logements	Dent creuse



Fiche communale
Veyre-Monton

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Veyre-Monton	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	3 405	38 555
Population municipale en 2015	3 436	39 553
Population municipale en 2021	3 675	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,18%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	1,13%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,70%	0,52%

>> MENAGES	Veyre-Monton	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	1 601	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,25	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,29	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Veyre-Monton	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	1 728	20 430
dont des résidences principales	1 601	17605
dont résidences secondaires	41	956
dont logements vacants	86	1868

>> PARC SOCIAL	Veyre-Monton	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	70	817
Taux de logement social en 2021	4,05%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Veyre-Monton	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	166	1 937
dont logements individuels purs	173	1907
dont logements individuels groupés	9	300
dont logements collectifs	26	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	17	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Veyre-Monton	34	De 5 à 6
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Veyre-Monton	10	De 1 à 2
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Veyre-Monton

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale : **Veyre-Monton**



Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	OAP « Avenue d'Occitanie »	-	Requalification urbaine
2	Projet de logements	-	Dent creuse
3	Projet de maisons individuelles	-	Dent creuse
4	Projet « Le Chardonnet »	-	Construction de la limite urbaine
5	Projet	-	Requalification urbaine
6	Ancienne gendarmerie	5 logements	Requalification urbaine



Fiche communale
Vic-le-Comte

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Vic-le-Comte	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	4 796	38 555
Population municipale en 2015	5 027	39 553
Population municipale en 2021	5 242	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,95%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	0,70%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,81%	0,52%

>> MENAGES	Vic-le-Comte	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	2 288	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,26	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,39	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Vic-le-Comte	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	2 700	20 430
dont des résidences principales	2 288	17605
dont résidences secondaires	67	956
dont logements vacants	345	1868

>> PARC SOCIAL	Vic-le-Comte	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	236	817
Taux de logement social en 2021	8,74%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Vic-le-Comte	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	380	1 937
dont logements individuels purs	293	1907
dont logements individuels groupés	103	300
dont logements collectifs	25	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	38	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Vic-le-Comte	250	De 41 à 42
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Vic-le-Comte	100	De 16 à 17
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Vic-le-Comte

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale : Vic-le-Comte



Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de logement individuel	1 logement	Dent creuse
2	Projet de logements	-	Dent creuse
3	Projet « Le Clos de la Molière »	24 logements	Dent creuse
4	Projet de renouvellement urbain	-	Requalification urbaine
5	Projet de renouvellement urbain	-	Requalification urbaine
6	Projet de logements sociaux	34 logements	Requalification urbaine



Fiche communale
Yronde-et-Buron

CONTEXTE

>> DEMOGRAPHIE	Yronde-et-Buron	MAC
Source : Insee 2021		
Population municipale en 2010	637	38 555
Population municipale en 2015	663	39 553
Population municipale en 2021	646	40 804
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2015	0,80%	0,62%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	-0,43%	0,52%
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	0,13%	0,52%

>> MENAGES	Yronde-et-Buron	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de ménages en 2021	297	17 605
Taille moyenne des ménages en 2021	2,18	2,28
Taille moyenne des ménages en 2015	2,24	2,36

>> PARC DE LOGEMENTS	Yronde-et-Buron	MAC
Source : Insee 2021		
Nombre de logements en 2021	371	20 430
dont des résidences principales	297	17605
dont résidences secondaires	21	956
dont logements vacants	53	1868

>> PARC SOCIAL	Yronde-et-Buron	MAC
Source : RPLS 2023		
Nombre de logements locatifs sociaux	0	817
Taux de logement social en 2021	0,00%	4,60%

>> DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION NEUVE	Yronde-et-Buron	MAC
Source : Sit@del 2024		
Total des logements commencés entre 2012 et 2021	18	1 937
dont logements individuels purs	20	1907
dont logements individuels groupés	0	300
dont logements collectifs	0	197
Moyenne annuelle des logements commencés entre 2012 et 2021	2	194

OBJECTIFS DU PLH

	Objectif de production de logements sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Yronde-et-Buron	17	De 2 à 3
MAC	1 250	208

	Objectif de production de logements sociaux sur les 6 ans du PLH	Soit un objectif moyen par an
Yronde-et-Buron	3	De 0 à 1
MAC	418	70

Pour précision, le nombre de logements sociaux a été calculé sur les objectifs annuels de production de logements en résidences principales, et non sur les objectifs annuels de production de logements comprenant la production de résidences secondaires.

ORIENTATIONS & ACTIONS DU PLH 2026 - 2031

Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée

- 1 Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
- 2 Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux

Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnements dédiées

- 3 Apporter des réponses adaptées pour les publics fragilisés relevant du PDALHPD
- 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, et notamment des saisonniers et apprenants
- 5 Répondre aux besoins des personnes âgées, ou handicapées ou en perte d'autonomie
- 6 Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme 2023-2028

Mettre en place des leviers d'intervention pour répondre aux problématiques du parc existant adaptés aux spécificités locales

- 7 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements du parc ancien
- 8 Engager une stratégie de lutte contre la vacance
- 9 Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels

Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse dans une logique de préservation des sols naturels et agricoles

- 10 Déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement et structurer l'action foncière du territoire
- 11 Accompagner les communes dans leurs projets urbains et la mobilisation de leur foncier à travers un appui technique, méthodologie et partenarial
- 12 Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses

Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires

- 13 Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
- 14 Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

PROJETS & POTENTIEL FONCIER

>> Se référer aux cartes annexées à cette fiche.

Fiche communale Yronde-et-Buron

GISEMENTS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)



Fiche Communale : Yronde-et-Buron



Légende :

-  Limites communales
-  Gisements fonciers programmés à court-terme (2026-2031)

Source : BD TOPO 201G ©IGN, fond de carte : ©Google satellite, réalisation Planed 2025.

NATURE DES PROJETS PROGRAMMES A COURT-TERME (2026-2031)

N°	Nature	Nombre de logements	Type de foncier
1	Projet de logements	6 logements	Dent creuse
2	Projet de maison individuelle	1 logement	Dent creuse